

Merkur

de letzebuenger



Formation
Cours du soir 98/99

- Formation professionnelle continue
 - Cours du soir
 - Cours de perfectionnement pour salariés
- Formation professionnelle accélérée
 - Cours pour futurs commerçants
 - Cours pour cafetiers
 - Cours pour transporteurs

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Berufsausbildung 1998/1999
- Distinctions honorifiques
- Le congé légal et extraordinaire

Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions.**



BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Schafft Ihre EDV den Sprung ins Jahr 2000 ?

Ob Produktion, Lagerverwaltung, Buchhaltung, Personalmanagement oder einfach nur Telefonzentrale - es gibt heute keine Unternehmensabteilung mehr, die auf den Computer oder zumindest den Einsatz von elektronischen Steuersystemen verzichten kann. Jedes Unternehmen muß sich also heute die Frage stellen, ob seine EDV-Systeme den Sprung ins Jahr 2000 schaffen werden. Der Grund für das Bangen heißt Millenium Bug und bereitet besonders Besitzern von Großrechnern und von älteren PC Kopfzerbrechen. Weil nämlich in den Pionierzeiten der EDV der Speicherplatz im Computer ein sehr kostbares Gut war, hatten zahlreiche Programmierer sich einen vermeintlich genialen Trick einfallen lassen, um den Speicherbedarf der damaligen Softwareprogramme auf ein Minimum zu reduzieren: Die Jahreszahlen wurden einfach nur durch ihre beiden letzten Ziffern (z.B. 68 für 1968) statt der ganzen vier Ziffern abgespeichert. Was vor 30 oder 20 Jahren eine scheinbar gangbare Lösung war, bringt mit der Annäherung an die Jahrtausendwende erhebliche Probleme für die Funktionsfähigkeit vieler Informatiksysteme mit sich.

Die Beschränkung der Jahresdarstellung auf zwei Ziffern führt nämlich dazu, daß das Jahr 2000 als „00“ dargestellt wird und somit kleiner ist als das Jahr 1999, welches als Wert „99“ gespeichert wird. Zeitberechnungen werden dadurch falsch. Zwischen 1998 und 2000 liegen plötzlich 98 Jahre (00 minus 98). Listen werden falsch sortiert, weil Informationen von 2000 älter eingestuft werden als jene von 1995. Der Millenium Bug kann also durchaus verheerende Auswirkungen auf datumsverarbeitende Applikationen haben und unter Umständen ein ganzes Unternehmen lahmlegen.

Um das Eintreffen dieses Schreckensszenario zu verhindern, lassen Firmen sich die Umstellung auf das Jahr 2000 viel Geld kosten. Je nach Quelle ist die Rede von 250 bis 25.000 Milliarden LUF, die weltweit für die Anpassung von bejahrten Großrechnerprogrammen nötig sein werden. Der Jahrtausendfehler verursacht also Mehrkosten und vor allem viel Programmierarbeit.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 19.700 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

2	Interna
4	Europe
5	Euro
6	Dossier: Berufsausbildung 1998/1999
14	Commerce extérieur
18	Saar-Lor-Lux
18	Ducroire
19	Formation
22	CCI
26	Environnement
27	Ventes spéciales
29	Législation
30	Chronique juridique
33	Chiffres économiques
43	Euro Info
45	Info entreprises

Niemand zweifelt heute noch daran, daß am 1.1.2000 mancherorts einiges schief laufen wird. Daß die Problematik nicht zu unterschätzen ist, haben Tests in namhaften Firmen erwiesen. So haben zum Beispiel die „Bank of Chicago“ und die „British Telecom“ ihre Zweitsysteme den Wechsel vollziehen lassen und mußten nach nur wenigen Sekunden einen Totalausfall feststellen.

Während weltweit hunderttausende Informatikspezialisten zur Zeit damit beschäftigt sind, veraltete Programme anzupassen und viele Großunternehmen ihre interne Vorkehrungen bereits erfolgreich abgeschlossen haben, laufen immer mehr Mittel- und Kleinbetriebe die Gefahr, den Anschluß zu verpassen. Das Risiko, daß in zwei Jahren unzählige geschäftskritische Applikationen fatale Fehler erzeugen und/oder Daten korrumpiert werden, darf also keinesfalls auf die leichte Schulter genommen werden.

Unternehmen, die es bisher noch nicht getan haben, sollten deshalb umgehend ihre EDV-Partner kontaktieren und sich eingehend über die möglichen Auswirkungen des Millenium Bug auf ihre Informatiksysteme informieren. Wir möchten an dieser Stelle allerdings auch klarstellen, daß viel Kleincomputer vom Jahrtausendfehler nichts zu befürchten haben. Neuere Betriebssysteme arbeiten problemlos über das Jahr 2000 hinaus. Lediglich wer noch alte Programme auf seinen Rechnern laufen hat, sollte dringend einen Fachmann um Rat fragen.

Der Millenium Bug ist übrigens das erste Problem in der Geschichte der Informatik, das sich allen Organisationen weltweit gleich stellt und ist in seinem Ausmaß eigentlich nur mit der anstehenden Einführung der gemeinsamen europäischen Währung, dem Euro, zu vergleichen. Unternehmen, die vorhaben oder bereits dabei sind, ihre Informatiksysteme für den Euro zu trimmen, sind demnach gut beraten, gleichzeitig auch die Jahrtausendtauglichkeit ihrer EDV-Systeme überprüfen zu lassen. Auf Seite 22 dieser Merkur-Ausgabe finden interessierte Leser einen längeren Artikel über die möglichen Folgen des Millenium Bug und die entsprechenden Vorkehrungsmaßnahmen. Ein ausführliches Dossier über das Jahr 2000-Problem folgt in der nächsten Merkur-Ausgabe, die Anfang September erscheint.

Distinctions honorifiques 1998

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le jeudi 18 juin 1998 à la Chambre de Commerce, Monsieur Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a remis les décorations conférées à 35 ressortissants de la Chambre de Commerce.

Monsieur Paul MEYERS, Vice-président de la Chambre de Commerce, a félicité et remercié les personnes honorées de l'engagement et de la disponibilité dont elles ont fait preuve dans l'intérêt de leur profession et de l'économie toute entière.

Monsieur le Ministre Fernand BODEN a transmis les félicitations du Gouvernement.

Après la remise des médailles, ce fut Monsieur Roger SIETZEN qui s'est fait l'interprète de tous pour exprimer sa vive reconnaissance ainsi que sa profonde déférence à l'égard de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.

ORDRE GRAND-DUCAL DE LA COURONNE DE CHÊNE

Officier

- | | |
|----------------|--|
| BOMBOIRE René | Membre du Comité du Groupement de l'Industrie chimique et parachimique, Wiltz |
| LEESCH Paul | Président du Syndicat de l'Alimentation en Gros, Bertrange |
| LINSTER Gaston | Commissaire aux Comptes de la Mutualité d'Assistance aux Commerçants, Luxembourg |

- | | |
|---------------|---|
| WELTER Albert | Membre du Comité du Groupement des Constructeurs et Fondateurs, Bertrange |
|---------------|---|

Chevalier

- | | |
|----------------|---|
| LUDIG Jean | Membre du Comité de la Horesca, Weilerbach |
| PERRARD Joseph | Membre du Comité du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Mersch |
| WURTH Frank | Membre du Comité du Groupement des Constructeurs et Fondateurs, Esch/Alzette |

La Médaille en Vermeil

- | | |
|-----------|--|
| NUSS Paul | Président-fondateur du Groupement des Disquaires du G.-D. de Luxembourg, Bertrange |
|-----------|--|

ORDRE DE MERITE

Grand Officier

- | | |
|---------------|--|
| SIETZEN Roger | Président du Conseil d'Administration Luxair S.A., Senningerberg |
|---------------|--|

Commandeur

- | | |
|-----------|---|
| ASSA Marc | Président du Directoire du Groupe Sommer-Allibert, Steinsel |
|-----------|---|

Officier

- | | |
|--------------|--|
| BRIMER Henri | Vice-Président de la Horesca, Grundhof |
|--------------|--|



DECKER Will Membre élu de la Chambre de Commerce, Echternach

DEIBENER Gabriel Membre élu de la Chambre de Commerce, Clemency

GLAESENER Thierry Vice-Président de la Chambre de Commerce, Luxembourg

KROMBACH Charles Membre élu de la Chambre de Commerce, Luxembourg

Chevalier

ALLEGRUCCI Jean-Pierre Membre du Comité du Groupement des Constructeurs et Fondateurs, Schifflange

DENNEWALD Robert Membre du Comité du Groupement des Matériaux de Construction, Luxembourg

FEDERSPIEL Jeannot Membre du Groupe de Travail de l'Industrie des Produits minéraux non métalliques, Steinsel

FREYLINGER Ernest T. Membre du Comité de la Fédération des Brevets, Bridel

HAMUS Robert Membre du Comité du Groupe de Travail des Affaires sociales, Erzen

HEIN Alphonse Membre du Comité du Groupe de Travail du Secteur des Carrières, Bech-Kleinmacher

HEIN Jean-Pierre Membre du Comité du Groupe de Travail du Secteur des Carrières, Machtum

HEINZ Carlo Membre du Comité du Groupement des Constructeurs et Fondateurs, Niederaanven

JONES Victor Membre du Comité de la Horresca, Luxembourg

KLEIN Pit Membre du Comité du Groupement des Constructeurs et Fondateurs, Bettembourg

LAMBERT Urbain Membre du Comité du Groupement des Industries chimiques et parachimiques, Cap

MOES Jean Membre du Comité du Groupement Transports, Echternach

MUNHOWEN Roland Trésorier de la Fédération Luxembourgeoise des Industries et du Négoce des Vins, Liqueurs et Spiritueux, Altlinster

WIR REGELN



FÜR SIE !

**Schutzhelm und Arbeitsvertrag
regeln das Eine, wir das Andere.**

D.A.S.
Ihre Rechte - auf jeden Fall

D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A.
3, rue Thomas Edison - L-1445 Strassen
Tel.: 45 57 58 - Fax: 45 57 63 - <http://www.das.lu> - e-mail: das@pt.lu

POECKES Gilbert	Membre du Comité du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Rumelange
POIGNARD Paul	Président du Groupement Laitiers, Mondercange
SCHMIT Jean-Paul	Membre du Comité du Groupement Pétrolier Luxembourgeois, Lorentzweiler
SCHOCK Paul	Membre du Comité du Groupement des Industries chimiques et parachimiques, Soleuvre

SCHUMMER Lucien	Membre du Comité du Groupement Transport-Section Aviation, Echternach
STOISA Max	Membre du Comité du Groupement des Fabricants de Pâtes Alimentaires, Esch/Alzette

La Médaille

JUNGERS Fernand	Technico-commercial, Bettembourg
-----------------	----------------------------------

Réunion de travail avec le directeur général de la DG XXIII Guy Crauser

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, Monsieur Guy Crauser, directeur général de la DG XXIII (Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale), a visité fin mai la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg pour une courte réunion de travail.

Lors de la rencontre un dialogue fructueux a été engagé sur plusieurs sujets importants. Le Directeur Général de la DGXXIII a d'abord abordé la question du financement des PME et s'est ensuite informé sur

la situation du commerce luxembourgeois. Monsieur Thierry Nothum, secrétaire général de la Confédération du Commerce luxembourgeois, a notamment exposé à Monsieur Crauser le problème des canaux d'approvisionnement des PME luxembourgeoises, qui ne leur permettent souvent pas d'avoir accès aux marchandises aux mêmes conditions que leurs concurrents étrangers. Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a dressé un tableau de la situation touristique du Grand-Duché. A la fin de la rencontre M. Crauser a visité l'Euroinfo Centre de la Chambre de Commerce. La réunion de travail a eu lieu en présence de MM. Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme; Paul Emering, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce; Norbert Friob, Président de la Confédération du Commerce luxembourgeois; Robert Philippart, Directeur de l'Office National du Tourisme et Jean J. Schintgen, Secrétaire général de l'Horesca.



L'euro et votre gestion quotidienne

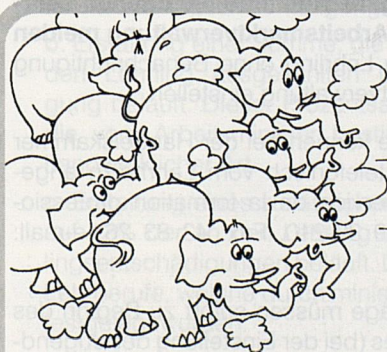
Plus de 300 entreprises se sont informées sur les défis de l'euro

Dans la suite des initiatives entreprises jusqu'à présent dans le cadre de l'«Action Euro 1997-2002» qui fut lancée au cours de l'année 1997 par la Chambre de Commerce, la Confédération du commerce luxembourgeois, l'Horesca, la Fédération des Artisans, la Chambre des Métiers et les Euro Info Centres, les actions de sensibilisation et d'information concernant l'introduction de l'euro dans les PME luxembourgeoises se sont poursuivies le 16 juin avec la journée d'information «L'euro et votre gestion quotidienne». La formule de cette journée d'information, l'alternance entre informations et démonstrations pratiques, a séduit de nombreux entrepreneurs et représentants de PME. Quelque 300 entreprises s'étaient inscrites pour la journée et ont participé aux présentations pratiques de nombreux fournisseurs de logiciels proposant de nouveaux produits de comptabilité

et de gestion compatibles avec la nouvelle monnaie. L'Institut des Réviseurs d'Entreprise proposait dans deux workshops des informations sur l'impact de l'euro sur la comptabilité et la gestion ainsi que sur l'organisation interne des entreprises, tandis qu'une vingtaine d'exposants présentaient des caisses enregistreuses, des balances électroniques, des machines à affranchir et d'autres outils compatibles avec la monnaie unique.



Le Ministre du Budget, Monsieur Luc Frieden, chargé de l'introduction de l'euro au Grand-Duché de Luxembourg, était venu s'enquérir personnellement sur les solutions proposées aux PME pour une introduction harmonieuse de l'euro.



Sortez
de la mêlée

N'hésitez pas
à nous
contacter!

● KEY JOB

Microsoft®
SOLUTION PROVIDER

Formations en :

Excel • Word • Access
PowerPoint • 1-2-3
WordPro • NT • Novell
WordPerfect
Visual Basic • C++
AS/400...

Computer Training
and Consulting

65, av. de la Gare - L-1611 LUXEMBOURG
Tél.: 49 06 09 - Fax: 49 06 70

Berufsausbildung 1998/1999

(Lehrlingsausbildung)

Was ist Berufsausbildung?

Unter Berufsausbildung (Lehre) versteht man die Erlernung eines bestimmten Berufes. Diese Lehre umfaßt eine 3- bzw. 2- oder einjährige praktische Ausbildung in Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- und Gaststättenbetrieben, begleitet von theoretischen Kursen in den technischen Sekundarschulen (Lycées techniques). Sie schließt mit einem **Befähigungsnachweis ab (CATP – Certificat d'aptitude technique et professionnelle)**. Daneben wird im Handel und im Gaststättengewerbe eine Lehre angeboten, die sich als Ziel setzt, lernschwierige Jugendliche einerseits in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen, oder andererseits ihnen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern.

In dieser Lehre von 2 Jahren wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt, welche mit einem Einführungszeugnis abschließt (CITP – Certificat d'initiation technique et professionnelle). Dieses Zeugnis ermöglicht ihnen, entweder in einer zweiten Etappe in das normale zweite Lehrjahr einzusteigen oder ins Berufsleben einzutreten.

Die Lehre erfolgt nach Abschluß eines Lehrvertrags zwischen dem Ausbildungsbetrieb und dem Lehrling. Der Lehrvertrag läuft bei bestandener Lehrabschlussprüfung (theoretischer und praktischer Teil), also bei erfolgreich abgeschlossener Lehre, automatisch aus.

Welches sind die schulischen Bildungsvoraussetzungen, die ein Jugendlicher erfüllen muß, um eine Lehre anzutreten?

Je nachdem welche Berufsausbildung bzw. Lehre ein Jugendlicher nun antreten will, muß er folgenden Schulabschluß vorzeigen:

Technische Industrieberufe:

wie z.B. Industrie- und Wartungsmechaniker, Energieelektroniker, Bauzeichner: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. **Die Handelskammer empfiehlt den Betrieben jedoch, den Abschluß einer 9^e polyvalente bzw. einer 9^e théorique zu verlangen.**

Handelsberufe:

- Verkäufer, Lagerverwalter, Schaufenster-, Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP): Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Verkaufshelfer mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.
- Reisebüroexpedient: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunter-

richts. **Die Handelskammer empfiehlt den Reisebüros jedoch, den Abschluß einer 9^e polyvalente bzw. einer 9^e théorique zu verlangen.**

- Büroangestellter: im allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre der Klassen 11C bzw. 11xc.

Koch, Servierpersonal im Gaststättengewerbe:

Im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.

Zu bemerken sei, daß je nach der schulischen Vorbereitung die Möglichkeit besteht, eine verkürzte Lehre durchführen zu können. So kann z.B. der Lehrbetrieb, nach Anfrage bei der Handelskammer, einem Kandidaten, der eine 10. oder eine 11. Klasse der vollzeitigen Schulausbildung in der entsprechenden Berufssparte besucht hat, die Lehrzeit dementsprechend verkürzen.

Welche Bedingungen muß ein Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- oder Gaststättenbetrieb erfüllen, um einen Jugendlichen in die Lehre aufzunehmen?

Die Bedingungen sehen vor, daß der Betrieb so geführt und eingerichtet sein muß, daß dem Lehrling die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse des betreffenden Ausbildungsberufes vermittelt werden können. Diese Fertigkeiten und Kenntnisse sind in den praktischen Ausbildungsprogrammen hinreichend beschrieben.

Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen?

1. Bevor der Lehrling seinen Beruf wählt, muß er bei der Arbeitsmarktverwaltung vorsprechen, welche ihn dann an einen Lehrbetrieb vermittelt. **Die Handelskammer kann einen Lehrvertrag erst dann eintragen, wenn sie eine Bescheinigung erhalten hat, daß der Lehrling die Arbeitsmarktverwaltung aufgesucht hat (Administration de l'Emploi – Service de l'orientation professionnelle)**. Zusätzlich muß der Lehrling sich sofort für die theoretischen Begleitkurse in einem Lycée technique einschreiben lassen.
2. **Der Ausbildungsbetrieb muß die offenen Lehrstellen bei der Arbeitsmarktverwaltung melden** und darf keinen Lehrling ohne Benachrichtigung der Arbeitsmarktverwaltung einstellen.
3. Die Lehrverträge können bei der Handelskammer schriftlich oder telefonisch vom Lehrherrn angefragt werden (Service de la formation professionnelle, Tel.: 42 39 39-210, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu).
4. Diese Lehrverträge müssen sofort zu Beginn des Lehrverhältnisses (bei der Einstellung des Jugendlichen) in vierfacher Ausfertigung ausgefüllt werden und von Lehrherrn, Lehrling und von dessen gesetzlichem Vertreter unterschrieben werden.

5. Wichtig sind die Eintragungen der Lehrlingsentschädigungen, welche pro Lehrjahr gestaffelt sein müssen, ebenfalls die Bestimmung, daß die Kosten für Kost und Logis (rémunération en nature) anzulasten sind.
6. Schließlich werden die Lehrverträge mit dem ausgefüllten Formular „demande d'inscription à la matricule“ vom Lehrherrn an die Handelskammer gesandt. Nach der Eintragung des Lehrvertrages erhalten der Lehrherr und der Lehrling ein Exemplar zur Aufbewahrung zurück.
7. Des weiteren muß sich der angehende Lehrling einer arbeitsmedizinischen Untersuchung unterwerfen. Die Adressen der zuständigen Arbeitsgesundheitsdienste werden von der Handelskammer mitgeteilt.

Wer betreut die Berufsausbildung?

In Zusammenarbeit mit der Handelskammer, den Ausbildungsbetrieben, der Privatbeamten- respektiv Arbeiterkammer, den Lehrlingen und ihren Eltern, dem Unterrichtsministerium und den Schulen ist der Ausbildungsberater zuständig, um in allen Fragen der Ausbildung zu informieren und zu beraten.

In allen Fragen und Problemen in bezug auf die Berufsausbildung können sich die Ausbildungsbetriebe sowie die Lehrlinge und ihre Eltern an die jeweiligen Ausbildungsberater bei der Handelskammer wenden.

Zuständig für Industrie und Gaststättengewerbe: Pescarolo Léon (Tel.: 42 39 39-215, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu); zuständig für Handel: Wagener Johnny (Tel.: 42 39 39-214, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu).

Welche Maßnahmen hat der Staat ergriffen, um die Berufsausbildung zu fördern?

Der Staat gewährt den Ausbildungsbetrieben und den Lehrlingen folgende Hilfen und Zuschüsse:

- zugunsten des Arbeitgebers:
 - a. Erstattung der sozialen Lasten des Arbeitgebers, betreffend die an jeden Lehrling zu verrichtende Lehrlingsentschädigung.
 - b. Erstattung einer Summe, die sich auf 8% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigung beläuft. Dieser Prozentsatz beträgt 12% für die vom Arbeitsminister bestimmten Lehrberufe handwerklicher Art.
 - c. Erstattung eines zusätzlichen Betrags, der sich auf 12% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigungen beläuft. Letzteres betrifft die Lehrberufe, welche durch ministerielle Verordnung festgelegt wurden.
- zugunsten des Lehrlings (vorausgesetzt, daß der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat):

- a. Bewilligung eines Betrags von 1.500.- Franken pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag.
- b. Bewilligung einer zusätzlichen Summe von 2.400.- Franken pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag in den durch ministerielle Verordnung festgelegten Berufen.

Diese Maßnahmen gelten weder für Büroangestelltelehrlinge (apprentis-employés de bureau) noch für Arbeitgeber.

Wie ist die Berufsausbildung organisiert?

Technische Industrieberufe

- 3 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
- 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
- 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse

Handelsberufe

- Verkäufer, Lagerverwalter, Schaufenster- und Werbegestalter, Reisebüroexpedient (Ausbildungsziel CATP):
 - 3 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
- Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP:
 - 2 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden schulischer Begleitunterricht.





- Büroangestellte (Fachrichtungen Secrétariat, Services Généraux/Comptabilité/Transports):
1 Jahr Lehrvertrag
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

Koch, Servierpersonal im Gaststättengewerbe:

- Cuisinier:
3 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Serveur/Serveuse de restaurant:
2 Jahre Lehrverträge in der Regel

Die praktische Betriebsausbildung wird von theoretischen Kursen ergänzt, welche jährlich in 3 Perioden zu je 3 Wochen vollzeitigem Schulbesuch zusammengefaßt sind.

Sowohl für den schulischen Begleitunterricht wie auch für die praktische Betriebsausbildung bestehen **Programme**, die auf nationaler Ebene durchgeführt werden.

Die Programme der praktischen Betriebsausbildung wurden geschaffen, um den Betriebsauszubildenden ihre Aufgabe etwas zu erleichtern. Sie stellen einen Leitfaden dar, der in der Praxis der Eigenart und den besonderen Verhältnissen des Lehrbetriebes und der Aufnahmefähigkeit des Lehrlings angepaßt werden kann. Sie sehen Maßstäbe für die Anforderungen in den Lehrabschlußprüfungen vor und erteilen weiterhin, zwangsläufig, auch Kriterien für die Beurteilung der Ausbildungsvoraussetzungen bei den Betrieben.

Die praktische Betriebsausbildung wird vom Betriebsausbilder überwacht und bewertet. Diese Beurteilung – unter der Form der sogenannten „note pratique“ – wird auf dem Schulzeugnis des Lehrlings festgehalten und wird des weiteren bei der Versetzung des Lehrlings berücksichtigt.

Das Berichtsheft (carnet d'apprentissage), das jeder Lehrling führen muß, ist eine wichtige Hilfe bei der betrieblichen Ausbildung. Es soll das allmähliche Wachsen in der Berufsausbildung, die Beherrschung der vorgeschriebenen Fachgebiete und die Entwicklung im mündlichen Ausdruck erkennen lassen.

Das Berichtsheft soll:

- den Lehrling zur Ordnung und Gewissenhaftigkeit erziehen, indem es ihn verpflichtet, seinen Ausbildungsgang regelmäßig und sorgfältig einzutragen;
- darüber Auskunft geben, ob der Lehrling die einzelnen Betriebsvorgänge erfaßt hat und ob er sie mit Verständnis für die betrieblichen Zusammenhänge darzustellen versteht;
- dem Lehrling helfen, durch die Aufzeichnung des Erlernten seine Kenntnisse zu vertiefen und zu erweitern, sowie sein Denkvermögen, seine Urteilskraft und seine Ausdrucksweise zu verbessern;
- dem Lehrbetrieb Hinweise geben, wie der Lehrling seine Ausbildung auffaßt und welches Interesse er an seiner Ausbildung hat.

Regelmäßig sind Berichte über das Erlernte zu schreiben, ebenfalls wird den Lehrlingen empfohlen, Dokumente und Formulare ins Berichtsheft einzuordnen und Berichte über deren Zweck und Handhabung zu schreiben.

Um eine einwandfreie Übersicht der Progression in der praktischen Betriebsausbildung zu erlauben, kreuzt der Lehrling die erlernten Fertigkeiten im Betriebsausbildungsprogramm an. Dieser Ausbildungsnachweis sowie die Berichte werden monatlich vom Lehrherrn und periodisch vom Ausbildungsberater – bei seinem Besuch im Betrieb – nachgesehen und abgezeichnet. Es wird sowohl den Ausbildern als auch den Auszubildenden wärmstens empfohlen, das Berichtsheft mit größter Sorgfalt zu führen, da es sowohl bei der Aufstellung der Ergebnisse der praktischen Betriebsausbildung als auch bei der Lehrabschlußprüfung (CATP partie pratique) bewertet wird.

Wann fallen die theoretischen Begleitkurse wegen den Schulferien (1998/1999) aus?

Der Unterrichtsminister hat für das Schuljahr 1998/1999 folgende Schulferienordnung festgelegt:

Das Schuljahr 1998/1999 beginnt am Montag, 14. September 1998 und endet am Donnerstag, 15. Juli 1999.

1. Die Allerheiligenferien beginnen am Sonntag, 1. November 1998 und enden am Sonntag, 8. November 1998.
2. Die Weihnachtsferien beginnen am Samstag, 19. Dezember 1998 und enden am Sonntag, 3. Januar 1999.
3. Die Fastnachtsferien beginnen am Samstag, 13. Februar 1999 und enden am Sonntag, 21. Februar 1999.
4. Die Osterferien beginnen am Samstag, 3. April 1999 und enden am Sonntag, 18. April 1999.
5. Gesetzlicher Feiertag am Samstag, 1. Mai 1999
6. Schulfreier Tag an Christi Himmelfahrt, am Donnerstag, 13. Mai 1999 (gesetzlicher Feiertag)
7. Die Pfingstferien beginnen am Sonntag, 22. Mai 1999 und enden am Sonntag, 30. Mai 1999.
8. Schulfreier Tag am Nationalfeiertag, Mittwoch, 23. Juni 1999 (gesetzlicher Feiertag).
9. Die Sommerferien beginnen am Freitag, 15. Juli 1999 und enden am Dienstag, 14. September 1999.

Wie werden die Lehrlinge entschädigt? (Index 548,67)

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat)			
für	Verkäufer, Lagerverwalter Dekorateurs, Bauzeichner	Reisebüro- expedient	Büro- angestellte
1. Lehrjahr	13.662.-	16.219.-	28.673.-
2. Lehrjahr	17.393.-	20.169.-	-
3. Lehrjahr	25.305.-	28.663.-	-

Die Lehrlinge der Berufssparten Verkäufer, Lagerverwalter, Dekorateurs, Bauzeichner, Reisebüroexpedient und Büroangestellte haben am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine Erfolgsprämie in Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Voraussetzung, daß:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat;
- die vom Auszubildenden im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind;
- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Die Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie geht zu Lasten des Arbeitgebers und ist spätestens am nächstfolgenden 31. Dezember auszuzahlen.

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende zum Verkaufsgehilfen mit Ausbildungsziel CITP

1. Lehrjahr	12.296.-
2. Lehrjahr	13.662.-

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) einschließlich der Vergütungen in Naturalien

für	Köche	Servierpersonal
1. Lehrjahr	19.873.-	18.320.-
2. Lehrjahr	24.997.-	23.598.-
3. Lehrjahr	28.564.-	-

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende in technischen Industrieberufen

1. Lehrjahr	15.390.-
2. Lehrjahr	20.208.-
3. Lehrjahr	26.413.-

Anmerkung: Bei einer Lehrvertragsverlängerung

- Bei bestandener praktischer, aber nicht bestandener theoretischer Abschlußprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf eine Entschädigung von 38.407 LUF.
- Bei nicht bestandener praktischer Abschlußprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf die Entschädigung des 3. Lehrjahres, ob sie die theoretische Prüfung bestanden haben oder nicht.

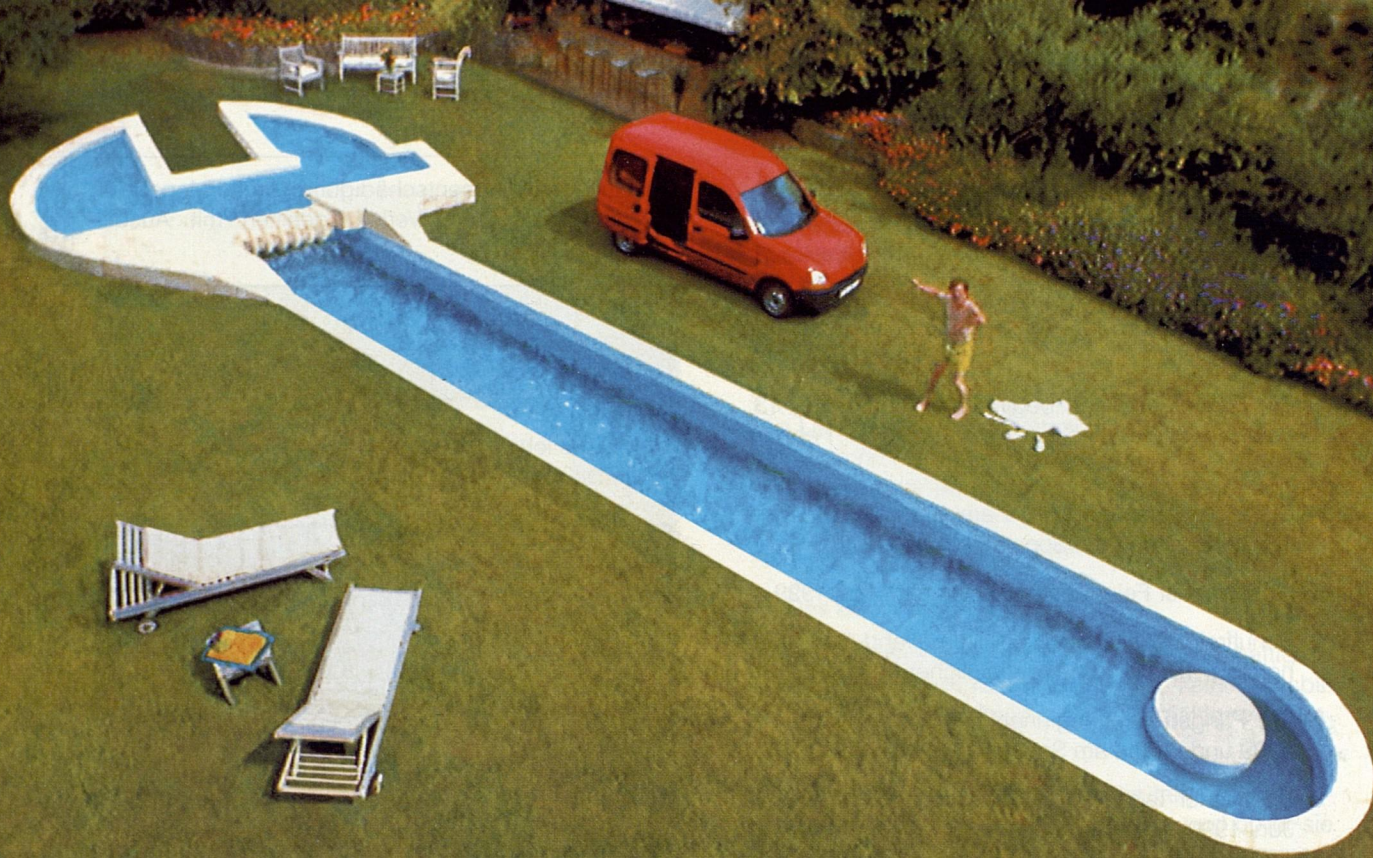
Wann ist die Lehre beendet?

Am Ende der Lehrzeit legt der Lehrling die Lehrabschlußprüfung (examen de fin d'apprentissage) ab. Sie stellt den Abschluß der ordnungsgemäßen Lehre dar. Zu den Lehrabschlußprüfungen werden nur diejenigen Lehrlinge zugelassen, die ihre Lehre beendet haben und den Nachweis erbringen, daß sie die Schule regelmäßig besucht haben.

Die Lehrabschlußprüfung besteht aus einem theoretischen und aus einem praktischen Teil.

Für jeden Beruf beziehungsweise Geschäftszweig wird eine Prüfungskommission ernannt, die aus Vertretern der Arbeitgeber und Arbeitnehmer besteht, welche vom Unterrichtsminister auf Vorschlag der zuständigen Berufskammern ernannt werden.

Mit dem Erfolg in der Lehrabschlußprüfung erlischt automatisch der Lehrvertrag; im Falle eines Mißerfolgs in der ersten Prüfung erlischt der Vertrag mit der darauffolgenden Prüfung, selbst dann, wenn hier kein Erfolg vorliegt.



“MON OUTIL DE TRAVAIL NE M’A JAMAIS AUTANT RAPPORTÉ!”

JEAN TUYAU

Kangoo Express, c'est tout simple. Grâce à sa porte latérale coulissante*, ses portes asymétriques et son seuil de chargement abaissé, charger et décharger est devenu un véritable jeu d'enfant. De plus, son siège rabattable* et sa cloison pivotante* m'ont fait gagner beaucoup de centimètres (désormais, mes tuyaux peuvent mesurer jusqu'à 2,46 m!). Et gagner des centimètres quand on est plombier, ça vous fait gagner beaucoup de temps. Et le temps... c'est de l'argent! Mais ce n'est pas tout, ma Kangoo Express c'est aussi un volume de charge utile de 3m³*, une direction assistée, des sièges ergonomiques, des vitres teintées et encore bien d'autres atouts. Alors: Merci Kangoo Express!

Prix: à partir de **305.000 LUF HTVA**

(350.750 LUF TVA comprise).

* en option sur RL



**KANGOO EXPRESS.
TOUT LE BÉNÉFICE À LA CLÉ.**

100
Renault.
Moteur d'idées
depuis cent ans

<http://www.renault.be>

RENAULT
préconise eif

Des solutions sur mesure via OVERLEASE pour la Location Longue Durée et le Leasing et RENAULT CREDIT CAR pour les financements.



RENAULT
AUTOË
FIR ZE LIEWEN

Promouvoir l'apprentissage dans les entreprises

Lors des récentes réunions du Comité de Coordination Tripartite relatives au Plan d'Action National en faveur de l'emploi, les partenaires sociaux se sont engagés entre autres à promouvoir l'apprentissage dans les entreprises.

L'apprentissage s'insère dans le cadre des mesures préventives destinées à contrecarrer la montée du chômage des jeunes.

Il a été unanimement reconnu à quel titre le concours des entreprises est précieux pour assurer à notre jeunesse l'acquisition d'une bonne formation professionnelle et une première expérience profes-

sionnelle par le biais de l'apprentissage. Il a été constaté en outre que le maintien de cet instrument et son développement sont dans l'intérêt des entreprises et de l'économie toute entière.

Aussi, la Chambre de Commerce ensemble avec la Fédération des Industriels Luxembourgeois, la Confédération du Commerce Luxembourgeois et l'Horesca font-elles appel aux entreprises pour demander d'examiner dans quelle mesure elles pourront offrir des postes d'apprentissage.

La Chambre de Commerce invite les entreprises à informer son Service de la Formation Professionnelle soit par courrier, soit par fax moyennant le bulletin de réponse reproduit ci-après, ou par téléphone (42 39 39 210) de leur offre de postes d'apprentissage. Ce même service est à leur disposition pour fournir toute information complémentaire jugée utile et se chargera d'assurer le transfert des offres au service compétent de l'Administration de l'Emploi.



BULLETIN DE RÉPONSE

L'ENTREPRISE

(coordonnées ou cachet)

Adresse:

Rue et no:

Localité:

Téléphone:

Téléfax:

Personne de contact:

déclare être en mesure d'offrir les postes d'apprentissage suivants:

1) Apprentissage préparatoire au **CATP**

dans la profession de:

nombre:

2) Apprentissage préparatoire au **CITP**

en:

nombre:

Description succincte des apprentissages usuels dans les différents secteurs économiques.

1) L'apprentissage préparatoire au Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP)

Cet apprentissage a pour but de former les apprentis vers le niveau d'ouvrier/employé qualifié.

Les professions à orientation technique tels entre autres le mécanicien, l'électronicien, le dessinateur en bâtiment relèvent de **l'apprentissage industriel** qui s'étend normalement sur une durée de 3 années de formation.

Les professions d'employé de bureau et de vendeur, de décorateur-étalagiste/publicitaire relèvent de **l'apprentissage commercial** qui s'étend normalement sur une durée d'une année pour ce qui est de l'employé de bureau et de 3 années pour ce qui est du vendeur et du décorateur.

Les professions de cuisinier et de serveur de restaurant relèvent de **l'apprentissage dans le secteur horeca** qui s'étend normalement sur une durée de 3 années pour ce qui est du cuisinier et de 2 années pour ce qui est du serveur.

2) L'apprentissage préparatoire au Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP)

Cet apprentissage a été introduit à l'intention des jeunes qui ont éprouvé des difficultés dans leur parcours scolaire de sorte qu'ils n'ont pas obtenu le niveau scolaire prérequis pour accéder à l'apprentissage traditionnel. Aussi l'apprentissage préparatoire au CITP a-t-il pour finalité de former les apprentis vers

le niveau d'ouvrier/employé semi-qualifié dont les tâches consistent à assister le personnel qualifié. D'autre part il leur est possible, après l'obtention du CITP, de continuer leur apprentissage vers le niveau du CATP après avis favorable du corps enseignant, en bonifiant d'une réduction d'une année de la durée normale de l'apprentissage préparatoire au CATP.

L'apprentissage préparatoire au CITP n'est actuellement offert qu'en **vente, cuisine et service de restauration** et s'étend sur une durée de 2 années.

Nouveau programme de formation pratique en entreprise

L'apprentissage de la profession d'employé administratif et commercial

(actuellement employé de bureau
avec ses options secrétariat
ou services généraux).

A partir de l'année de formation 1998/99, un nouveau programme de formation pratique entrera en vigueur.

Ce programme se propose de couler dans un texte unique les contenus des programmes pratiques actuels distincts suivant l'option choisie (secrétariat ou services généraux).

Si pour l'apprentissage envisagé, l'accent de la formation pratique dans l'entreprise est mis sur les techniques de secrétariat/bureautique et la correspondance, l'**option** sera celle de secrétariat. Dans ce cas l'enseignement scolaire concomitant correspondant à l'option **secrétariat** sera dispensé en classe de 12^e commerce-secrétariat dont le programme de l'enseignement professionnel comprend les matières communication française, correspondance allemande ou anglaise, traitement de texte.

Si par contre, l'accent est mis sur l'organisation et la gestion administrative et commerciale, l'**option** sera celle de **services généraux**. Dans ce cas, l'enseignement concomitant correspondant à l'option services généraux sera dispensé en classe de 12^e commerce-gestion dont le programme de l'enseignement professionnel comprend les matières comptabilité, administration commerciale, communication professionnelle.

Le nouveau programme de formation pratique est subdivisé en 3 entités:

A) Matières communes: relevé des matières à assimiler par tous les apprentis au cours de leur apprentissage.

Gewerbehallen mit Brettstichholz



Schöner investieren.

Natürlich schlüsselfertig.

Schlüsselfertige Gewerbehallen mit MOHR-Brettstichholz sind ökonomisch wie ökologisch, funktional wie ästhetisch überzeugend. Zudem vielfältig einsetzbar und individuell geplant – auf Wunsch auch mit Verwaltungs- und Sozialräumen.

**Wir informieren Sie gerne:
06 51/8 60 91**

**Mohr
HOLZBAU**

NIEDERKIRCHER STRASSE 6 · 54294 TRIER
TELEFON 0651/86091 · FAX 0651/83548

B) Matières spécifiques suivant le type d'entreprise: relevé des matières spécifiques à assimiler par l'apprenti pendant son apprentissage dans son entreprise formatrice.

Connaissances spécifiques propres aux services/départements de l'entreprise formatrice: relevé des connaissances à assimiler par l'apprenti suivant le(s) service(s)/département(s) au(x) quel(es) l'apprenti est affecté pendant son apprentissage.

Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

La Chambre de Commerce tient à rappeler aux chefs d'entreprise les dispositions les plus importantes de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires.

- La loi est applicable à l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires, si cette occupation a lieu contre rémunération au service d'employeurs du secteur privé ou du secteur public.
- La loi n'entend pas par occupation le travail à caractère essentiellement éducatif. En général, ni les stages de formation ou stages probatoires prévus par un établissement d'enseignement, ni ceux organisés par un employeur sur la base d'un contrat de stage conclu entre lui et l'élève ou l'étudiant, ayant un caractère d'information ou d'orientation, et qui n'affectent pas l'étudiant ou l'élève à des tâches requérant un rendement comparable à celui d'un travail normal, tombent sous le champ d'application de la loi.
- Sont considérées comme élèves ou étudiants les personnes de 15 à 25 ans accomplis, inscrites dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger.
- La durée d'occupation ne peut dépasser deux mois par année civile, peu importe s'il s'agit d'un ou de plusieurs contrats.
- Quant à la rémunération de l'élève ou de l'étudiant, elle ne peut être inférieure à 80% du salaire social minimum. A l'indice 548,67, l'étudiant/élève a droit aux montants minima repris dans notre tableau, gradués en raison de l'âge.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants est soumise à l'assurance contre les accidents de travail. Elle n'est pas soumise à l'assurance maladie et à l'as-

surance pension, et ne donne pas lieu au paiement d'allocations familiales.

- L'occupation d'élèves et d'étudiants n'ouvre pas droit à un congé payé de récréation. Le congé extraordinaire prévu pour des raisons d'ordre personnel (art. 16 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé) doit cependant être accordé dans les cas prévus par la loi sans qu'une indemnité soit due pendant ces absences.
- L'élève ou l'étudiant, n'ayant pas travaillé pendant un jour férié légal, n'a pas droit à une rémunération pour ce jour. Lorsqu'il a travaillé pendant un jour férié légal, il n'a pas droit à une majoration de son salaire, sauf s'il n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans accomplis.
- L'élève ou l'étudiant n'a pas droit à une rémunération pendant les périodes d'absence dues à une maladie.
- En dehors des exceptions traitées ci-dessus, toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs salariés sont applicables, p.ex. la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs.
- Le contrat entre l'employeur et respectivement l'élève ou l'étudiant doit être conclu par écrit au plus tard au moment de l'entrée en service.

Le contrat-type publié ci-contre contient toutes les mentions obligatoires.

L'employeur est tenu de communiquer à l'Inspection du travail et des mines copie du contrat dans les 7 jours suivant le début du travail.

Les contrats-types sont à la disposition des entreprises à la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-330), qui vous renseignera sur tous les problèmes non évoqués dans le présent article.

D'après les articles 27 et 28 du règlement grand-ducal relatif à la détermination de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions (Art. 137 L.I.R.), les salaires versés aux élèves ou étudiants résidents pour une occupation durant les vacances scolaires sont, sur demande, à présenter au bureau RTS compétent, exonérés de la retenue d'impôt. Ladite demande devra indiquer le nombre d'élèves ou d'étudiants résidents que l'employeur envisage d'engager pour les vacances scolaires 1998.

Les certificats de scolarité ne sont pas à joindre à la demande précitée, mais sont à conserver par l'employeur. Des précisions supplémentaires sont fournies par le bureau RTS dans sa réponse à la demande.

Age de l'élève ou de l'étudiant

18-25 ans
17 ans
16 ans
15 ans

Salaire/mois

37.020 LUF
29.616 LUF
25.913 LUF
22.212 LUF

Salaire/heure

213,99 LUF
171,19 LUF
149,79 LUF
128,39 LUF

Brochure d'information**Marchés
de la Confédération
de Suisse**

La Chambre de Commerce tient à la disposition des intéressés une brochure émanant de la Suisse concernant les «Marchés de la Confédération - Biens et services»; informations destinées aux soumissionnaires, aux organisations économiques et aux milieux intéressés.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, Monsieur Edouard Vollmar, Tel.: 42 39 39-313.

**REPRESENTATIONS /
VERTRETUNGEN**

1. Deutscher mittelständischer Betrieb in der Dekorations- und Freizeitparkbranche, mit Hauptgeschäftszeit in der Produktion und dem Vertrieb von mechanisch beweglichen Einzelfiguren, kompletten Themenbahnen und Programmschauen, Schaufensterdekoration, diversen Geschicklichkeitsspielen sowie Paradekostümen aller Art, sucht einen freien Handelsvertreter in Luxemburg.
2. Deutscher Hersteller von Geräten zur Rauchgasanalyse und Gaswarngeräten / Gaswarnanlagen zum Personenschutz vor toxischen / explosiven Gasen, sucht Firma als Handelsvertreter in Luxemburg.
3. International tätiges deutsches Unternehmen im Bereich der Fertigungsautomatisierung (Elektronik- und Konsumgüterindustrie sowie Automobilindustrie) sucht Vertreter für Luxemburg und/oder Saar-Lor-Lux Raum.

Par ailleurs la Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

**The Czech-Belgium-
Luxembourg Joint
Chamber of Commerce
in the Czech Republic**

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg tient à vous informer qu'une nouvelle Chambre de Commerce bilatérale vient d'ouvrir ses portes en juillet 1997. La «Czech-Belgium-Luxembourg Joint Chamber of Commerce in the Czech Republic» est une Chambre qui a comme but d'être l'in-

termédiaire entre les entreprises tchèques et celles de la Belgique et du Luxembourg. Les personnes qui désirent avoir de plus amples renseignements à ce sujet, peuvent demander le dossier d'information auprès de la Chambre de Commerce du Luxembourg. (Mlle Véronique Hengen, tél: 42 39 39-312)

**6th International
Congress
and Exhibition:
WASTES à Luhacovice
1998 (Czech Republic)**

La «Czech-Belgium-Luxembourg Joint Chamber of Commerce in the Czech Republic» prépare la participation de sociétés luxembourgeoises et belges au congrès et à la foire sus-mentionnés. L'événement aura lieu du 3 au 5 novembre 1998 au Centre de Congrès ELEKTRA à Luhacovice. Cette année l'attention va être concentrée sur les équipements belges et luxembourgeois relatifs à l'élimination des déchets. Les sociétés intéressées par cet événement peuvent avoir de plus amples détails auprès de la Chambre de Commerce. (Mlle Véronique Hengen, tél: 42 39 39-312)

Le Sabot d'Or 1998

Le Sabot d'Or est un prix décerné chaque année à une entreprise belge ou luxembourgeoise qui s'est montrée particulièrement prospère sur le marché néerlandais. Ce prix a été créé à l'initiative de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas (BELUNED).

L'objectif de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas consiste, au sens large, à stimuler la vente de produits belges et luxembourgeois sur le marché néerlandais. En 1998, les exportations belgo-luxembourgeoises vers les Pays-Bas représenteront un montant d'environ 640 milliards de francs. Ce résultat impressionnant a été obtenu grâce aux efforts quotidiens de centaines d'entreprises. Dans le cadre de sa mission, BELUNED veut rendre hommage à leur travail et les stimuler en décernant un prix. Ce prix récompense une entreprise qui se distingue par son esprit d'entreprise dans l'exportation de marchandises (matières premières, produits demis-finis ou produits finis) ou de services aux Pays-Bas.

Le jury sélectionnera une prestation particulièrement réussie dans le domaine des exportations de l'UEBL vers les Pays-Bas. La sélection se fera d'après la croissance du chiffre d'affaires et/ou du développement de la part de marché au cours de l'année passée. Le jury s'intéressera en outre à toutes les initiatives qui font preuve d'une vision du marché dans de nouveaux créneaux, d'audace pour se lancer vers de nouvelles possibilités ou de persévérance dans la conquête de marché.

Le prix sera attribué au cours de l'assemblée générale annuelle de la BELUNED en novembre 1998 à Bruxelles. Le prix peut être octroyé à toute entreprise luxembourgeoise exerçant des activités sur le marché néerlandais. Les entreprises intéressées peuvent s'adresser au Service Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-310, fax 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu).

Carnet ATA

Application en acedoine, Maroc et Tunisie à partir du 1^{er} juillet 1998

A compter du 1^{er} juillet 1998, le système ATA entrera en vigueur en République de Macedoine, au Maroc et en Tunisie. Le Carnet ATA est un document douanier unifié qui permet aux personnes physiques et morales d'importer temporairement des marchandises dans 55 pays en franchise des droits et taxes d'importation. Le Carnet ATA est applicable pour:

- Importation temporaire de marchandises destinées à être présentées ou utilisées dans les foires, congrès, expositions ou manifestations similaires.
- «Transit»: transit direct des marchandises à travers le territoire douanier tunisien ou l'acheminement sur un autre bureau de douane pour y être placées sous le régime de l'admission temporaire.

Où se procurer le Carnet ATA?

Au G.-D. de Luxembourg les Carnets ATA sont délivrés par la Chambre de Commerce sous la garantie

de la Fédération Nationale des Chambre de Commerce et d'Industrie de Belgique, agréée comme organisation garante émettrice par les Autorités Douanières de l'UEBL et affiliée à la chaîne internationale de garantie créée spécialement à cet effet par le Bureau International des Chambres de Commerce (BICC) qui fonctionne auprès de la Chambre de Commerce Internationale.

Quels avantages?

- Flexibilité: le Carnet ATA peut couvrir un trajet à travers plusieurs pays ainsi que des multiples trajets durant la période de validité du Carnet (au maximum d'un an).
- Réduction des coûts: le titulaire n'est pas tenu, chaque fois qu'il entre en Tunisie, de constituer une caution auprès des douanes. Ceci signifie une importante réduction de frais. L'importation temporaire, en effet, se fait sous le cautionnement d'une chaîne internationale de garantie de Chambres de Commerce et d'Industrie.
- Simplicité: le Carnet ATA simplifie les formalités douanières dans 53 pays.

Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples informations en s'adressant à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Fonctionnement du système ATA au Liban

L'Administration douanière libanaise accepte l'usage des Carnets ATA pour l'admission temporaire de joaillerie destinée à être montrée ou utilisée lors d'expositions, foires ou manifestations similaires au Liban.

Messen und Ausstellungen

August & September 1998

TEX-STIL

15.08.-17.08.1998 Vejle (DK)
Fachmesse für Textilien, Garne,
Kurzwaren, Dekorationsstoffe,
Nähmaschinen + Vorhänge
Tel.: 0045/42891277

Premier Collections - Premier Womenswear/ Premier Childrenswear

16.08.-18.08.1998 Birmingham (UK)
Internationale Modemesse
Tel.: 0044/1817422828

MTC-InterCollection

16.08.-18.08.1998 München (D)
Modeausstellung
Tel.: 0049/893561860

V4U

20.08.-23.08.1998 Leipzig (D)
Der Event, die Party
Tel.: 0049/3416780

Kind + Jugend

21.08.-23.08.1998 Köln (D)
Internationale Kinder- und Jugend-
messe Köln
Tel.: 0049/2218210

CeBIT-HOME ELECTRONICS

26.08.-30.08.1998 Hannover (D)
Internationale Fachmesse für
Home- und Consumer-Elektronik
Tel.: 0049/511890

COSMETICA

28.08.-30.08.1998 Wiesbaden (D)
Internationale Fachmesse
Tel.: 0049/722150790

Internationale Lederwarenmesse

29.08.-31.08.1998 Offenbach (D)
Tel.: 0049/698297550

Tendance Internationale Frankfurter Herbstmesse

29.08.-02.09.1998
Frankfurt/Main (D)
Domus + Lumina/Geschenk-
Ideen/Tischkultur + Küche
Tel.: 0049/6975750

SPOGA

30.08.-01.09.1998 Köln (D)
Internationale Fachmesse
für Sportartikel, Campingbedarf
+ Gartenmöbel
Tel.: 0049/2218210

DECOFORCE

30.08.-03.09.1998 Brüssel (B)
Fachmesse moderne
Inneneinrichtung
Tel.: 0032/24748477

EUROPACADO

30.08.-03.09.1998 Brüssel (B)
Fachausstellung für Geschenk-
artikel und Wohnaccessoires
Tel.: 0032/24748477

FLOREX

30.08.-03.09.1998 Brüssel (B)
Fachmesse für Floristenbedarf
und Gartengestaltung
Tel.: 0032/24748477

**HAUTE TENSION -
CIGRE EXPO**

31.08.-03.09.1998 Paris (F)
Internationale Fachausstellung
für Hochspannungstechnologie
Tel.: 0033/146651834

Glastec

01.09.-05.09.1998 Düsseldorf (D)
Internationale Fachmesse Maschi-
nen - Ausrüstungen - Anwendun-
gen - Produkte
Tel.: 0049/211456001

IAA - NUTZFAHRZEUGE

03.09.-10.09.1998 Hannover (D)
Internationale Automobilausstel-
lung Nutzfahrzeuge - Fahrzeuge,
Ausrüstungen + Systeme des
Güter- und Personentransportes
Tel.: 0049/69975070

COMFORTEX

04.09.-06.09.1998 Leipzig (D)
Fachmesse für textile Raumgestal-
tung
Tel.: 0049/3416780

BIJORHCA

04.09.-07.09.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse für
Uhren, Schmuck, Gold- und
Silberwaren, Modeschmuck

und -accessoires
Tel.: 0033/147565000

PRET A PORTER PARIS

04.09.-07.09.1998 Paris (F)
Internationale Damenmodemesse
Tel.: 0033/149096000

SEHM

04.09.-07.09.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse
für Herren- und Knabenbekleidung
Tel.: 0033/144556650

MACEF AUTUNNO

04.09.-07.09.1998 Mailand (I)
Internationale Fachmesse
für gedeckten Tisch, Haushalts-
waren, Geschenke, Silberwaren,
Goldschmiedekunst und Uhren
Tel.: 0039/2485501

MAISON & OBJET

04.09.-08.09.1998 Paris (F)
Internationale Ausstellung für In-
nendekoration, Geschenkartikel
und Tischdekoration
Tel.: 0033/144290200

F.E.

04.09.-14.09.1998 Straßburg (F)
Europamesse
Tel.: 0033/388361190

InterCool

06.09.-09.09.1998 Düsseldorf (D)
Internationale Fachmesse
für Tiefkühlkost, Speiseeis
+ Kältetechnik
Tel.: 0049/211456001

InterMeat

06.09.-09.09.1998 Düsseldorf (D)
Internationale Fachmesse
für Fleisch + Wurst
Tel.: 0049/211456001

InterMopro

06.09.-09.09.1998 Düsseldorf (D)
Internationale Fachmesse
für Molkereiprodukte
Tel.: 0049/211456001

**Internationale Herbst-
messe für Geschenkartikel**

**06.09.-09.09.1998
Birmingham (UK)**
Tel.: 0044/1818559201

**HOUSEWARES
INTERNATIONAL**

**06.09.-09.09.1998
Birmingham (UK)**
Internationale Haushaltswaren-
messe
Tel.: 0044/1818559201

IHF

**06.09.-09.09.1998
Birmingham (UK)**
Internationale Messe für Heim-
werkerbedarf und Eisenwaren
Tel.: 0044/1818559201

HIT

09.09.-13.09.1998 Wien (A)
Jahrespräsentation der multime-
dialen Unterhaltungselektronik
Tel.: 0043/1727200

**Schweizer Spielmesse
und Mobautech St. Gallen**

09.09.-13.09.1998 St. Gallen (CH)
Internationale Messe für Spiele,
Spielwaren, Modellbau und Hobby
Tel.: 0041/712420101

INMODA - ANIMODA

09.09.-13.09.1998 Madrid (E)
Internationale Damenmodewoche -
Ausländische Damenmode
Tel.: 0034/17225000

CADEAUX Leipzig

12.09.-14.09.1998 Leipzig (D)
Fachmesse für Geschenk-
und Wohnideen
Tel.: 0049/3416780

WELT DER FAMILIE

**12.09.-20.09.1998
Saarbrücken (D)**
Europäische Verbraucheraus-
stellung
Tel.: 0049/681954020

Hogatec

13.09.-17.09.1998 Düsseldorf (D)
Internationale Messe Hotellerie,
Gastronomie, Gemeinschafts-
verpflegung
Tel.: 0049/211456001

HORTIMAT

14.09.-17.09.1998 Paris (F)
Internationale Ausstellung für Gar-
tenbau
Tel.: 0033/238762404

CAPTEURS

15.09.-17.09.1998 Paris (F)
 Ausstellung für Meßsensoren
 Tel.: 0033/149685100

FORUM MESURE / TEST ELECTRONIQUE

15.09.-17.09.1998 Paris (F)
 Fachmesse für elektronische Meßtechnik
 Tel.: 0033/149685100

OPTO-PHOTONIQUE

15.09.-17.09.1998 Paris (F)
 Ausstellung für Optik, Elektrooptik und Lasertechnologie
 Tel.: 0033/149685100

PHYSIQUE

15.09.-17.09.1998 Paris (F)
 Physik-Ausstellung im Rahmen der Woche für Elektronik und Physik
 Tel.: 0033/149685100

CMM EUROPE

15.09.-18.09.1998 Paris (F)
 Fachmesse für die Veredelung von flexiblen und starren Materialien
 Tel.: 0032/25386040

ELIMA WASTE & RECYCLING

15.09.-18.09.1998 Stockholm (S)
 Internationale Fachmesse für Abfallentsorgung und Recycling
 Tel.: 0046/87494100

Automechanika

15.09.-20.09.1998 Frankfurt/Main (D)
 Internationale Fachmesse für Ausrüstung von Autowerkstätten + Tankstellen, Auto-teile + Zubehör
 Tel.: 0049/6975750

SIGN EUROPE

17.09.-19.09.1998 Paris (F)
 Internationale Fachmesse für die Beschilderungsbranche und Werbetechnik
 Tel.: 0033/147565000

GDS

17.09.-20.09.1998 Düsseldorf (D)
 Internationale Schuhmesse
 Tel.: 0049/211456001

MIPEL

17.09.-20.09.1998 Mailand (I)
 Internationale Lederwaren-Ausstellung
 Tel.: 0039/289010020

INTERSAFETY

18.09.-20.09.1998 Luxemburg
 Interregionale Sicherheits-Fachmesse
 Tel.: 00352/43991

OEKO-FOIRE

18.09.-20.09.1998 Luxemburg
 Umweltmesse
 Tel.: 00352/43991

QUOJEM

20.09.-23.09.1998 Paris (F)
 Internationale Fachmesse für Dekoration und Heimwerkerbedarf, Eisenwaren und Werkzeug
 Tel.: 0033/149685100

FOOD - NON-FOOD ROTTERDAM

21.09.-23.09.1998 Rotterdam (NL)
 Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe sowie für öffentliche Einrichtungen
 Tel.: 0031/102933300

MOTEK

22.09.-25.09.1998 Sinsheim (D)
 Internationale Fachmesse für Montage- und Handhabungstechnik
 Tel.: 0049/702592060

EUROCLIMA

23.09.-26.09.1998 Brüssel (B)
 Internationale Fachausstellung für Kälte-, Heizungs-, Lüftungs-, Klima- und Trocknungstechnik
 Tel.: 0032/26631420

INTER/ELEKTRONIC

23.09.-26.09.1998 Brüssel (B)
 Elektronik-Fachmesse
 Tel.: 0032/27204080

PROBUILT

23.09.-26.09.1998 Brüssel (B)
 Fachausstellung für Industrie- und Großbauten
 Tel.: 0032/26631420

INSTRULUX

24.09.-25.09.1998 Luxemburg
 Europäischer Treffpunkt für Instrumentation, Automation und Laboratorium
 Tel.: 00352/43991

SouvenirPresentFestival

26.09.-28.09.1998 Nürnberg (D)
 Internationale Fachmesse Souvenir, Geschenk, Vereins-, Fest- und Werbeartikel
 Tel.: 0049/91186060

MA

26.09.-04.10.1998 Trier (D)
 Moselland-Ausstellung
 Tel.: 0049/651147230

ECOFAC

29.09.-01.10.1998 Düsseldorf (D)
 Internationale Kongreßmesse für umweltgerechte Fertigung
 Tel.: 0049711619460

CERISAIE

29.09.-04.10.1998 Bologne (I)
 Internationale Messe für Baukeramik und Badezimmereinrichtungen
 Tel.: 0039/536804585

Interbad

30.09.-03.10.1998 Düsseldorf (D)
 Internationale Fachmesse für Schwimmbäder, Bädertechnik, Sauna, Physikalische Therapie
 Tel.: 0049211456001

SHKG

30.09.-03.10.1998 Leipzig (D)
 Messe für Sanitär, Heizung, Klima + Gebäudeautomation
 Tel.: 0049/3416780

IFMA

30.09.-04.10.1998 Köln (D)
 Internationale Fahrrad- und Motorradausstellung
 Tel.: 0049/2218210

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Passport Europe Matchmaker Trade Mission

Großes Interesse der US-Unternehmen am Saar-Lor-Lux-Raum

Auf großes Interesse ist die „Passport Europe Matchmaker Trade Mission“ gestoßen, die Anfang Juni auf Kirchberg US-amerikanische Unternehmen mit potentiellen Partnern in der Großregion Saar-Lor-Lux zusammenbrachte. Insgesamt 14 amerikanische Firmenleiter stellten ihre Unternehmen beim Treffen vor, das von der Luxemburger Handelskammer in Zusammenarbeit mit den für den Außenhandel zuständigen US-Behörden in Brüssel, Frankfurt, Paris und Luxemburg sowie den sechs Industrie- und Handelskammern der Großregion, der American Chamber of Commerce und der luxemburgischen Regierung or-

ganisiert wurde. Nachdem die US-Unternehmen sowohl von Vertretern der Industrie- und Handelskammern als auch von in der Region ansässigen Unternehmen über die Vorteile des wirtschaftlichen Umfeldes in der Großregion informiert worden waren, hatten die Gäste die Gelegenheit, in rund 80 bilateralen Gesprächen Kontakte zu potentiellen Kooperationspartnern zu knüpfen.



Office du Ducroire

Objectifs largement dépassés

L'Office du Ducroire, l'établissement public ayant pour objet de favoriser les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Luxembourg, principalement par l'acceptation de risques dans le domaine de l'import-export et des investissements internationaux, a enregistré au cours de l'année 1997 (son 32^e exercice), un nombre record d'opérations d'assurance, dépassant de 40% la meilleure performance jamais atteinte jusque là.

L'Office a ainsi ouvert des opérations en assurances directes pour un montant de LUF 6,36 milliards, contre 4,6 milliards en 1996, soit une augmentation de plus de 38%. Le montant global couvert est même de 6,42 milliards, en tenant compte de la convention de collaboration avec l'Office National Ducroire. 1.810 contrats individuels ont été établis, ce qui représente le plus grand nombre jamais atteint, le précédent «record» datant de 1987 avec 1.713 opérations. Il avait ensuite fallu attendre 1996 pour enregistrer à nouveau plus d'un millier d'opérations, avec précisément 1.363 contrats.

Le niveau de couverture en 1997 est le plus élevé dans l'Histoire de l'Office du Ducroire et la progression réalisée par rapport à l'année précédente est la plus importante en valeur absolue.

Les engagements totaux de l'Office, pour compte propre et pour compte de l'Etat en assurance directe et réassurance, s'élèvent à LUF 3,944 milliards,

soit 42% de mieux qu'en 1996. «Depuis les horizons décrits en 1994, l'objectif de doubler l'importance de l'Office comme instrument de sécurisation des transactions du commerce extérieur a été largement dépassé» peut ainsi se réjouir Yves Mersch, son désormais ex-président, démissionnaire après sa nomination à la tête de la Banque Centrale. L'exercice 1997 a été bouclé avec un bénéfice de 114 millions de francs. Il était de 78,7 millions en 1996 (+44,9%).

Par rapport au chiffre total du commerce extérieur luxembourgeois, l'Office du Ducroire a augmenté sa part jusqu'à 2-3%, contre 1% au début des années 90. «Ce chiffre n'est toutefois pas de nature à refléter correctement l'importance de l'Office dans la promotion du commerce extérieur, dans la mesure où la plupart des exportations vers l'Europe ne relèvent pas de sa couverture» note Yves Mersch.

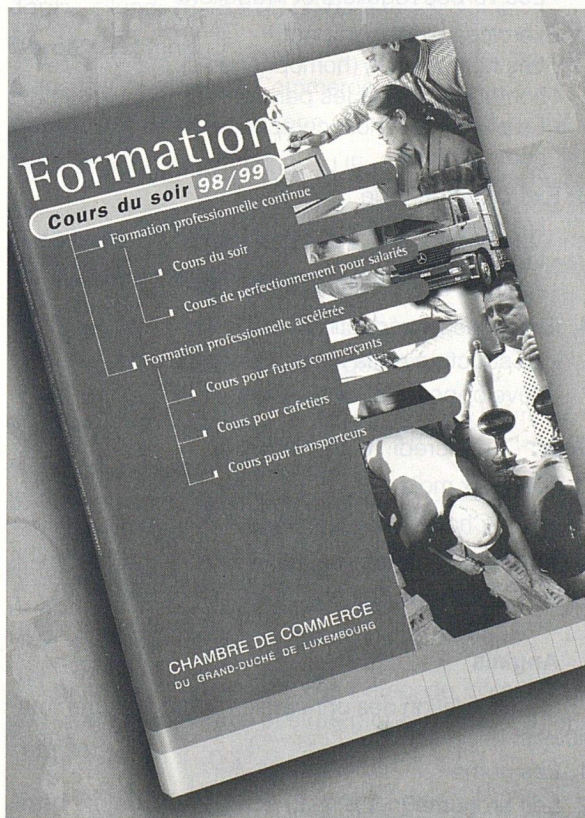
L'Office attend désormais la nomination d'un nouveau président, qui doit être désigné par le Conseil du Gouvernement.



Formation continue

La nouvelle brochure «Cours du soir 1998/1999» vient de paraître

La Chambre de Commerce vient de publier sa nouvelle brochure de formation «Cours du soir 1998/1999». Celle-ci regroupe quelque 15 cours traitant de sujets aussi variés que la comptabilité, la correspondance commerciale française, le marketing, la gestion des ressources humaines, les techniques des études de marché, la communication et la publicité, la fiscalité et des cours de langue française et anglaise. La brochure reprend aussi les cours de perfectionnement pour salariés effectuant des transports de matières dangereuses, ainsi que les cours pour futurs commerçants, cafetiers et transporteurs.



La publication reprend de manière thématique le programme complet des cours du soir prévus pour la période 1998/1999. Le contenu de chaque cours est présenté de façon détaillée avec les indications pratiques sur la date, la périodicité, la durée, le lieu et le droit d'inscription.

Les cours du soir s'adressent aux travailleurs, cadres et chefs d'entreprise qui sont obligés de suivre l'évolution en mettant constamment à jour leurs compétences et leurs qualifications. Ils sont également

destinés aux personnes souhaitant élargir ou actualiser leurs connaissances dans les matières citées.

La brochure «Cours du soir 1998/1999» peut être commandée gratuitement auprès du Service Formation Continue de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-220, fax: 43 83 26, e-mail: formcont@cc.lu).

Cours du soir 1998/99

Comptabilité commerciale

1^{re} année / Débutants

1. Pourquoi la comptabilité?
2. Le bilan
3. Le compte Profits et Pertes
4. Le stock, un compte particulier
5. Le calcul des traitements et salaires
6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
7. Les impôts directs et indirects et leur sort comptable
8. Les écritures de régularisation de fin d'année
 - L'amortissement
 - Les provisions
9. Exercices de récapitulation

Jour: lundi (luxembourgeois) 18.15 à 20.00 h.
mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: resp. 28 et 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

2^e année / Initiés

1. Eléments de comptabilité de situation
 - Actif et passif du bilan
2. Schéma de fonctionnement des comptes de résultats
3. La taxe sur la valeur ajoutée, TVA
 - Principe et définitions
 - Taux de la taxe
 - Exonérations et déductions
 - Mécanisme, facturation, comptabilisation et déclaration de la TVA
4. L'achat et la vente
 - Définitions et caractéristiques comptables
5. Les travaux de fin d'exercice
 - Les inventaires

Jour: lundi (français) 18.15 à 20.00 h.
mardi (luxembourgeois) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: resp. 28 et 29 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

3^e année / Avancés

1. Comptabilité des sociétés
 - Constitution des sociétés commerciales
 - Répartition bénéficiaire
 - Evaluation des titres sociaux
 - Modifications du capital
2. Analyse financière
 - Analyse fonctionnelle et analyse différentielle du compte de Profits et Pertes
 - Le bilan fonctionnel

Option: Eléments de fiscalité

- L'impôt sur le revenu des pers. physiques;
- * Etude des huit catégories de revenus
- * Dépenses spéciales
- * Détermination du revenu imposable ajusté

Jour: mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.**Durée:** six mois**Lieu:** Athénée, Luxembourg-Merl**Début:** 30 septembre 1998**Droit d'inscription:** 3.000.- LUF + document.
(option + 1.000.- LUF)**Comptabilité générale informatisée**

Les fondements de la comptabilité générale

1. Le patrimoine
2. Le bilan et le résultat
3. Les comptes de bilan
4. Les comptes de gestion
5. Le plan comptable luxembourgeois
6. La taxe sur la valeur ajoutée

La comptabilité générale informatisée

1. Compta. manuelle et compta. informatisée
2. Applications comptables sur logiciel
3. La facturation et les stocks

Le cours s'adresse à un public disposant d'une solide formation de base en comptabilité générale (certificats ou diplômes à l'appui).

Jour: lundi (français) 18.30 à 21.00 h.**Durée:** neuf mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg**Début:** 28 septembre 1998**Droit d'inscription:** 8.000.- LUF**Comptabilité et fiscalité des salaires**

Introduction au droit du Travail et au droit de la sécurité sociale

La comptabilité et la fiscalité des charges salariales et des rémunérations diverses

1. L'établissement des fiches de rémunération
2. Le régime de l'employé privé et de l'ouvrier
3. Les congés payés
4. Les indemnités pécuniaires de maladie

5. Les rémunérations pour heures supplémentaires, jours fériés, ...
6. La retenue d'impôt à la source
7. Le règlement des cotisations sociales
8. Les rémunérations des indépendants

Des connaissances en comptabilité ne sont pas requises.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.**Durée:** 3 mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg**Début:** 1er octobre 1998**Droit d'inscription:** 6.000.- LUF**Cours récapitulatifs de langues****Français**

1. Exercices de grammaire
 - L'accord du participe passé et du participe présent
 - La concordance des temps
 - Les verbes réguliers et irréguliers
2. Exercices d'orthographe
 - Les homonymes (homophones et homographes) et les paronymes
 - Le pluriel des mots composés, des noms propres
3. Exercices de style
 - Mauvais usages et impuretés de style
 - Les prépositions
 - Analyse et correction de textes
4. Exercices de rédaction
 - La structure de la lettre: introduction, développement, conclusion

Jour: mercredi 18.15 à 20.00 h.**Durée:** six mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg**Début:** 30 septembre 1998**Droit d'inscription:** 3.000.- LUF**Anglais**

Récapitulation des principales structures grammaticales

1. Les noms
2. Les pronoms
3. Les verbes (l'emploi des temps)
4. Les auxiliaires
5. Le passif
6. Le discours indirect
7. L'infinitif, le gérondif et le participe
8. L'adjectif et l'adverbe
9. Les règles d'orthographe

Jour: mardi 18.15 à 20.00 h.**Durée:** six mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 29 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF + docum.

Correspondance commerciale française

1. L'expression écrite dans l'entreprise: Rôle et importance de la correspondance commerciale
2. Étude de la forme et du fond de la lettre commerciale
3. Terminologie du langage des affaires
4. Explication des principaux faits et des opérations donnant lieu aux échanges de correspondance
5. Exemples pratiques et exercices de rédaction

Le cours de correspondance s'adresse, soit à des auditeurs qui ont suivi le cours récapitulatif de la langue française, soit à des auditeurs ayant une connaissance suffisante de la langue française.

Jour: lundi 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 28 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management

1. Nécessité d'une gestion stratégique
2. Aperçu des éléments de la gestion stratégique d'une entreprise
3. Analyse et identification de l'entreprise
4. Analyse de l'environnement
5. Méthodologie de développement de stratégies
6. La planification du marketing-mix
7. La gestion stratégique et les techniques de marketing-management dans la pratique

Le cours s'adresse à toute personne contribuant aux volets commercial et stratégique au sein de l'entreprise.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 1^{er} octobre 1998

Droit d'inscription: 9.000.- LUF

Administration et gestion des ressources humaines

1. Méthodes de la planification des effectifs
2. La structure des effectifs dans une entreprise
3. Comment recruter et intégrer une personne

4. Mutations dans l'entreprise et mobilité interne
5. La politique de formation des travailleurs et le choix de la formation adéquate
6. La définition des fonctions au sein de l'entreprise et l'évaluation concrète des emplois
7. L'appréciation des performances du personnel
8. Comment réagir en cas de problème?
9. Comment fixer et gérer la rémunération du personnel?
10. La gestion de carrière par une politique de promotion
11. La communication interne, un outil de gestion important

Jour: mercredi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Informations utiles:

- Inscription: Les fiches d'inscription peuvent être demandées par téléphone au N° 42 39 39 - 220.
- Les droits d'inscription sont à payer par virement au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, service de la formation continue, avec la mention du cours en question.
- Chaque année sera close par un test dont le résultat est sanctionné par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Syrecos Luxembourg

Le serveur internet régional au service de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Syrecos Luxembourg regroupe le marché de la Formation Professionnelle Continue dans notre région. Unique au Luxembourg, il permet le croisement de l'offre régionale de FPC avec les besoins rencontrés dans la vie professionnelle. Le serveur apporte une réponse rapide, efficace et sur mesure via le contact direct avec les organismes de formation. Syrecos Luxembourg permet aux utilisateurs de disposer des informations les plus récentes pour optimiser leur parcours d'apprentissage tout au long de leur vie professionnelle. Le serveur interactif permet aux prestataires de réajuster en permanence les contenus des formations diffusées.

Syrecos Luxembourg propose un accès rapide à l'information utile. La recherche de formations sur mesure favorise et accélère les contacts entre les organismes et les participants et améliore la visibilité de l'offre de formation régionale et son adéquation aux besoins réels exprimés.

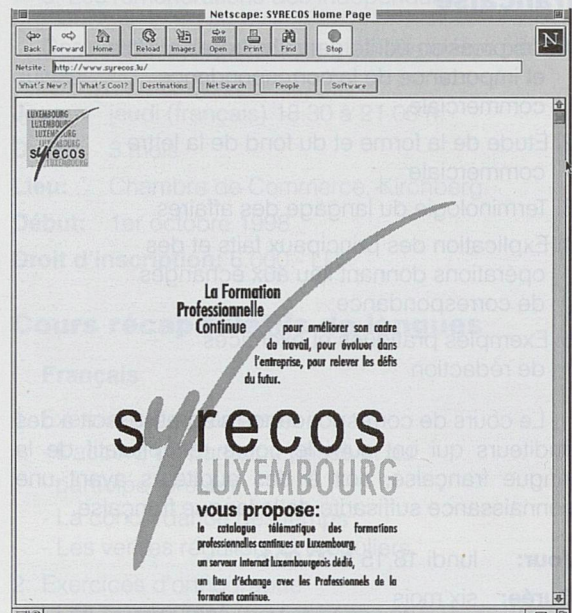
Tout individu qui se connecte peut croiser l'offre régionale de FPC avec ses propres besoins rencontrés dans sa vie professionnelle; les salariés demandeurs de formation, les professionnels demandeurs de formation dans les entreprises, les organismes de formation ainsi que les professionnels de la formation.

Dès juillet 1998, divers types d'abonnements à la carte permettent aux prestataires de formation de proposer leur offre via Syrecos Luxembourg. La connection sur Internet est au prix de la simple communication téléphonique locale. Pour offrir ou consulter le serveur de Formation Professionnelle Continue à Luxembourg, Syrecos Luxembourg est à votre disposition. Pour se connecter à Syrecos, il suffit de rentrer l'adresse suivante dans le browser :

<http://www.syrecos.lu>

et le système se charge de vous connecter à Syrecos. Pour pouvoir profiter complètement des possibilités du système, il est important d'avoir une boîte à

lettres électronique (e-mail). Informations et Inscriptions: INFPC - Animateur Syrecos, 38, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, tél.: (00 352) 46 96 12 221, fax : (00 352) 46 96 20, e-mail: animateur@syrecos.lu.



Chambre de Commerce Internationale

Le problème de l'an 2000

Le 8 avril 1998 la Banque des Règlements Internationaux (Bâle) avait convoqué une table ronde au sujet du problème de l'an 2000. La CCI participa à cette table ronde avec une délégation d'hommes d'affaires sous la conduite de Mme Maria Livanos-Cattai, secrétaire général de la CCI. Le but de la table ronde était de reconnaître l'importance des défis posés par le changement de date. Les discussions se sont concentrées sur l'identification des initiatives nécessaires pour assurer le fonctionnement continu des infrastructures lors de la transition vers le nouveau millénaire.

L'an 2000 et le milieu des affaires

Il est certain que le problème du changement de date concerne de nombreuses applications électroniques. Alors que la majorité des entreprises sera affectée, la table ronde craint en particulier l'impact potentiel sur les marchés financiers.

À l'issue de la conférence, la table ronde a donc formulé les constatations et recommandations suivantes:

1. Le niveau de prise de conscience du problème varie largement entre les marchés et institutions à tra-

vers le monde. Les acteurs des marchés et les régulateurs doivent faire le nécessaire afin que les dirigeants consacrent toute l'attention nécessaire au problème.

2. L'évaluation de l'étendue du problème est critique. Jusqu'à présent peu de tests ont été entrepris et par conséquent on ne peut pas établir avec certitude l'importance du travail de remédiation à fournir.
3. Il est primordial que les régulateurs des marchés financiers mettent en place un système qui leur permet de contrôler si les établissements qu'ils supervisent sont bien préparés.
4. Il est important que les opérateurs de télécommunications et les compagnies d'électricité donnent priorité au traitement du problème de l'an 2000. La défaillance de ces opérateurs dans leur préparation et leur carence dans l'information de leurs clients pourront conduire à de graves perturbations des marchés financiers mondiaux.
5. La table ronde juge opportun que les principaux acteurs partagent les informations clés relatives à l'an 2000. Des questionnaires et des plans d'action pourraient être développés par le secteur privé.
6. Le secteur financier doit établir des conventions et des systèmes de résolution de conflits pour adresser le problème des défaillances des transactions. Des solutions de secours devraient être développées pour parer à l'éventualité de la défaillance de l'infrastructure des marchés financiers.

La nature du problème de l'an 2000

Les développeurs de logiciels ont établi, il y a des années, la convention que pour les champs de la date deux chiffres seraient utilisés.

Exemple:

DATE: 01.01.2000

Écriture informatique: 010100

L'utilité de cette convention était le gain d'espace dans la longueur du code informatique. Ce gain d'espace permettait d'économiser de l'argent lors de l'achat de matériel informatique extrêmement cher à l'époque. On pensait que vers l'an 2000, les logiciels seraient tous remplacés par des systèmes plus performants ayant la capacité de lire les champs de date à quatre chiffres.

Cependant de nombreux systèmes importants et incontournables n'ont pas été remplacés. Ces systèmes vont subir des perturbations importantes lors du passage au troisième millénaire.

Quel équipement est concerné?

À côté des ordinateurs et de leurs logiciels, qui seront bien entendu affectés, le problème existe aussi dans les circuits intégrés contenant des puces informatiques. Ces puces sont plus répandues qu'on pourrait le croire et on les trouve dans les feux de circulation, le matériel électronique hospitalier, les voitures, les avions, les stations d'épuration, les télécopieurs, les télévisions, les ascenseurs, etc... La liste semble interminable. Le problème des circuits intégrés apparaît comme l'aspect oublié du problème de l'an 2000. En effet, les horloges électroniques de ces systèmes ne seront pas en mesure de reconnaître le changement de millénaire.

Que va-t-il se passer?

Les problèmes potentiels qui surviendront lorsque les champs de date arriveront à la fin des années 90 sont:

1. la puce informatique cesse de comprendre le code et arrête de travailler, rendant ainsi l'équipement obsolète. Cette réaction est la conséquence d'une autre convention qui réserve le double zéro (00) aux événements imprévus.
2. la puce informatique continue de travailler en intégrant les erreurs dans les calculs, puisqu'elle ne comprend plus le code informatique.

Il est inutile de préciser que beaucoup d'organismes et entreprises seront perturbés.

On peut noter ici que certains systèmes réagissent même sur un code contenant «99» et cessent de fonctionner convenablement après le 31 décembre 1998.

M. Peter de Jager, spécialiste du problème de l'an 2000, et l'auteur de «Doomsday 2000», article paru dans *Computer World* du 6 septembre 1993, a souligné trois points essentiels: • les systèmes d'or-

dinateurs dont nous dépendons sont fautifs; • il faut les réparer avant l'an 2000; • l'homme n'est pas en mesure de produire ou réparer les systèmes à temps.

Ces trois points sont le présage d'une crise. En considérant que le passage à l'EURO accapare l'attention et la plupart des ressources, le problème ne devient que plus urgent. Aux entrepreneurs qui consacrent leur attention en premier lieu à l'EURO, M. de Jager rappelle sans cesse que l'échéance incontournable reste l'an 2000 et non l'EURO.

M. Andrew Kyte, directeur de la recherche du Gartner Group, souligne que les problèmes auxquels seront confrontés les ordinateurs d'un côté et les circuits intégrés de l'autre sont différents, malgré l'appellation commune de problème de l'an 2000 ou millénaire bug. Le problème des ordinateurs affectera pour l'essentiel les entreprises du secteur tertiaire, alors que le problème des circuits intégrés affectera l'industrie manufacturière. M. Andrew Kyte compare les problèmes résultant du mauvais fonctionnement des ordinateurs au passage d'une tempête, alors qu'il compare les problèmes générés par les circuits intégrés à un ouragan. Le Gartner Group a estimé les coûts relatifs au problème de l'an 2000 entre US\$300 et US\$600 milliards pour le marché global.

Conséquences économiques

Dr. Edward Yardeni, Chief Economist et Directeur général de Deutsche Morgan Grefell, a été depuis longtemps un des principaux prophètes à mettre en garde contre le problème de l'an 2000. «Le problème de l'an 2000 est un danger grave pour l'économie des États-Unis. Et il va perturber l'économie globale. Si ces perturbations sont trop importantes, l'économie globale pourrait subir une récession globale, qui pourrait durer toute une année, de la même envergure que la récession de 1973-1974. Tout comme le pétrole est une ressource incontournable de l'économie globale, l'information est elle aussi incontournable. Si le flux d'informations est arrêté, de nombreuses activités économiques seront affectées sinon arrêtées.» Dr. Yardeni estime subjectivement que les chances d'une récession globale sont de 6 sur 10, avec une baisse du PNB des États-Unis de 4%. Son estimation est pourtant basée sur la supposition que la plupart des ordinateurs seront réparés, avec une minorité d'ordinateurs importants tombant en panne.

Il est indéniable que tout utilisateur d'IT, que ce soit une personne physique ou morale, une institution ou un État, sera concerné par le problème de l'an 2000. Même une entreprise qui a pris toutes les mesures nécessaires et testé ses systèmes sera concernée par: • l'état de préparation de ses vendeurs et tiers fournisseurs, • l'état des utilités publiques dont elle dépend, • l'infrastructure commerciale de laquelle elle dépend pour son négoce, ses paiements et ses informations et • les clients et autres relations

commerciales tierces dont dépendent les affaires de l'entreprise.

En outre, la globalisation de l'économie et des marchés financiers ainsi que l'utilisation très large des technologies de l'information et des télécommunications ont créé des interconnexions et des interdépendances globales qui s'ajoutent aux problèmes individuels et à la complexité du défi de l'an 2000.

Les étapes d'une solution efficace et le planning de contingence

Tout le monde est d'accord que les dispositions à prendre par tout organisme pour être adapté au changement de millénaire sont les suivants:

1. Reconnaître et accepter le problème
2. déterminer l'étendue du problème
3. établir les priorités des fonctions du système devant être corrigés
4. planifier et attribuer les ressources nécessaires, et développer des plans d'urgence
5. effectuer les changements
6. tester les résultats, et
7. être conforme au nouveau millénaire

M. Andrew Kyte souligne que les estimations des coûts au moment du plan et de l'attribution des ressources sont presque toujours inférieurs aux coûts réels atteints lorsque les systèmes sont mis à jour. D'autre part, de nombreux experts estiment que les systèmes touchés par le problème de l'an 2000 ne pourront pas tous être adaptés à temps, à cause de manque de ressources informatiques. Par conséquent il est important d'établir des priorités et de corriger les systèmes vitaux immédiatement. Les autres systèmes devront être mis à jour lorsque le fonctionnement de l'entreprise sera assuré.

Les entreprises devraient avoir fini l'analyse des milliers ou millions de lignes de code et avoir commencé la phase des tests.

Il semble que beaucoup d'entreprises ont pris un retard certain dans l'évaluation du problème.

Aussi s'avère-t-il nécessaire de penser à élaborer un plan d'urgence pour être en mesure de gérer les perturbations du commerce international.

Pour l'élaboration d'un tel plan, Mme Martha Bennett, Vice-Président, Giga Information Group, a exposé les questions que les entreprises doivent se poser: • De qui dépend l'entreprise?; • Qui dépend de l'entreprise?; • Qui peut constituer un risque pour l'entreprise?; Qui peut entamer une action en justice contre l'entreprise dans les circonstances?.

La table ronde a finalement conclu que l'étape la plus importante serait celle du test de compatibilité du système après la mise à jour. Ces tests consomment beaucoup de ressources mais sont indispensables.

Vu l'interaction des marchés, les entreprises sont avisées à coopérer avec leurs partenaires commerciaux et leurs clients.

Les assurances

L'industrie de l'assurance est confrontée depuis un certain temps au problème de l'an 2000. Malgré la présence du problème depuis des années, dû à l'utilisation d'échéances au-delà de l'an 2000, les assurances ne sont pas encore préparées suffisamment, surtout en ce qui concerne la mise en garde des assurés. Du point de vue de leur politique commerciale, l'industrie de l'assurance a affirmé clairement qu'aucune requête émanant du changement de date ne sera honorée, car l'évènement est prévisible et par conséquent ne sera assuré que si les mesures nécessaires ont été prises par l'assuré, la couverture sera alors utile pour les problèmes qui n'ont pas pu être découverts lors de la mise à jour.

Cette politique commerciale des assurances pourrait être attaquée en justice par les assurés. Dans tous les cas, l'assurance devra faire face à d'autres requêtes, notamment::

- Couverture pour responsabilité professionnelle: pour les entreprises de technologie et les consultants spécialement mandatés pour mettre à jour les systèmes électroniques.
- Responsabilité des directeurs et autres cadres pour leur manquement dans le traitement du problème.
- Responsabilité pour perte de profit: pour des polices sur formulaires tous risques ou suite à des conséquences indirectes du problème de l'an 2000 (incendies).
- Reponsabilité vis-à-vis des tiers pour pertes suite au mauvais fonctionnement des ordinateurs de l'assuré.
- Responsabilité pour dégâts matériels, incendies ou inondations causées par le dysfonctionnement de systèmes périphériques à circuits intégrés. (alarmes, extincteurs automatiques,...)
- Responsabilité dans le secteur de l'aviation ou de la marine: pour dysfonctionnement des systèmes de guidage
- Responsabilité automobile: pour dysfonctionnement des systèmes des feux de circulation.

Litiges et conciliation

Il semble inévitable que le problème de l'an 2000 donne naissance à de multiples litiges et conciliations. Déjà plusieurs affaires ont été notées concernant la non-acceptation des cartes de crédit ayant une date d'expiration post 2000.

M. Guy Morton, Freshfields a énuméré les points litigieux potentiels:

- perte directe suite à la non conformité de l'entreprise;

- demande d'indemnisation des clients pour manquement (livraison, services);
- demande d'indemnisation de tiers pour interférence et perturbations;
- sanctions légales pour manquement;
- responsabilité des cadres;
- problèmes de comptabilité;
- risque de cessation des paiements.

Les entreprises pourront aussi avoir recours aux compromis d'arbitrage. Les Chambres de Commerce nationales ainsi que la Chambre de Commerce Internationale offrent leurs services.

La nécessité d'impliquer le comité de direction

Les défis à relever par les entreprises sont tels que tous les cadres supérieurs et les hauts fonctionnaires se doivent d'être informés. Les principaux défis sont:

- la nécessité d'adresser le problème des ressources attribués à la mise à jour;
- la nécessité d'échanger les informations quant à l'avancement des travaux (mis à part l'évaluation des litiges potentiels),
- la coordination des méthodes de dépistage des codes erronés aussi bien à l'intérieur des marchés qu'entre les marchés différents,
- une publication plus importante des informations vitales,
- le développement de conventions légales pour ruptures de contrat éventuelles,
- les plans d'urgence en prévision des problèmes d'infrastructure.

Les organisations professionnelles se doivent de mettre en garde leurs membres des risques encourus ainsi que de la nécessité de réagir rapidement. Ensuite l'interaction avec d'autres organisations telles les organisations qui ont la responsabilité d'organiser un marché (Bourses; centrales d'achat, coopératives, etc...), les intermédiaires dans le déroulement des paiements (caisses de compensation), les opérateurs de télécommunications doit être mise à jour et testée.

Dans le cadre de leur mandat, les directeurs sont tenus de veiller au bon fonctionnement de l'entreprise, et par conséquent risquent d'être tenu responsable des problèmes plus ou moins graves résultant du changement de date.

Coordination du secteur public et privé

Le secteur privé a donné naissance à certaines initiatives notamment pour l'établissement de mécanismes de partage de l'information relative au problème de l'an 2000. Malgré la pression concurrentielle que peut engendrer la réaction des marchés sur le degré de préparation des entreprises, il est prévu que la coopération entre les entreprises et les groupements d'entreprises sera améliorée afin d'en tirer meilleur profit avant l'échéance.

Alors qu'il est entendu que seul le secteur privé peut résoudre le problème de l'an 2000, le secteur public doit jouer un rôle dans la coordination sur le plan national et global. Cette coordination s'avère nécessaire dans la mise en place de systèmes de test externes à l'entreprise et la divulgation et le partage d'informations entre entreprises. Le secteur public est aussi en mesure de promouvoir la publication de l'état de préparations de certaines organisations-clé ainsi que d'élaborer des plans et des procédures d'urgence.

Les participants à la table ronde ont tous exprimé leur volonté de coopérer aux efforts régionaux d'organisation de séminaires au sujet du problème de l'an 2000. La CCI pour sa part est en mesure d'aider dans l'organisation de conférences locales sur le sujet.

Nouvelles publications:

Contrats modèles:

La Chambre de Commerce Internationale édite plusieurs contrats modèles pour le commerce international. Les contrats modèles de vente internationale de marchandises (No 556) et le contrat modèle d'agence commerciale (No 512) existent déjà sur support informatique (FD). Le contrat modèle de concession commerciale (No 518) n'existe pas encore sur disquette. Le Comité National Luxembourgeois a remédié à cette carence et peut livrer le contrat de concession commerciale en version anglaise et française sur disquette. Prix: 1.700 LUF avec les contrats originaux.

International Commercial Transactions, ICC publication n° 588:

Nouvelle publication en anglais uniquement visant à donner au lecteur une vue d'ensemble du contexte juridique et pratique du commerce international. Le livre explique la relation entre la pratique et les règles juridiques existantes, les contrats modèles et les principes généraux. Il traite surtout des principes généralement acceptés tel que repris dans les conventions internationales et des règles et pratiques élaborés sous l'auspice d'organisations intergouvernementales ou internationales comme UNIDROIT, CNUDCI, CNUCED, ICC, CMI, FIATA, et BIMCO. L'auteur est professeur émérite de l'Université de Stockholm et il a présidé la commission de révision de Incoterms en 1980 et 1990. Prix: 4.600 LUF.

Pour d'autres informations et commande, prière de s'adresser à M. Edouard Georges au 423939-801, fax: 438326.

Séminaire sur le droit de l'environnement

Vif intérêt pour les questions liées à l'environnement

Récemment a eu lieu à la Chambre de Commerce un séminaire portant sur les différents aspects du droit de l'environnement au Luxembourg. Avec près de 90 participants, cette journée organisée en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise du Droit de l'Environnement (A.L.D.E.) a connu un grand succès auprès du public. L'auditoire était surtout composé de responsables d'entreprises de production, mais aussi de consultants, de nombreux avocats, de même que de représentants de sociétés d'assurances.

Après les mots de bienvenue de Monsieur Paul Hippert, directeur de la Chambre de Commerce, et de Madame Rita Raum-Degrève, présidente de l'A.L.D.E., Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, a pris la parole. Dans son exposé, il a retracé le développement du droit de l'environnement au cours des dernières décennies. Monsieur Alex Bodry a profité de l'auditoire pour lancer un appel pressant aux entreprises de mieux profiter des systèmes de management environnementaux selon le système de l'éco-audit européen.

Monsieur Michel Folmer a introduit les participants au droit de l'environnement en exposant quelques principes de droit, et en schématisant l'hierarchie des différents lois et règlements, tant au niveau national qu'au niveau communautaire et international. Me Charles Kaufhold a ensuite référé sur la diversité des

autorisations dans le domaine de l'environnement et les possibilités des autorités de changer les conditions de l'autorisation octroyée. Il a conclu en espérant qu'à l'avenir une meilleure cohérence entre les différents régimes d'autorisations, surtout en ce qui concerne les autorisations liées à la construction, puisse faciliter l'application de la législation. Par la suite, Madame Maryse Scholtes, Ministère de l'Aménagement du Territoire, a résumé les différents instruments en matière d'aménagement du territoire. Monsieur Tom Theves, Chambre de Commerce, a conclu la matinée en esquissant les différents secteurs qui sont réglementés par la législation environnementale.

La deuxième partie du séminaire était réservée à une discussion d'aspects plus juridiques du droit de l'environnement. Me Marc Elvinger a ainsi présenté au cours de son exposé les possibilités de recours des entreprises, en insistant en particulier sur le fonctionnement du nouveau tribunal administratif. Me Albert Rodesch a ensuite traité la responsabilité pénale en matière d'environnement des chefs d'entreprises. Les nombreuses questions du public témoignaient de l'intérêt de la part des participants sur ces sujets. Finalement, Monsieur Edgard Arendt a terminé par un exposé sur les oppositions apparentes entre la libre circulation des marchandises et la protection de l'environnement, une opposition particulièrement visible dans le domaine des déchets. Le séminaire a été conclu par quelques considérations sur le développement futur du droit de l'environnement.

L'assistance nombreuse et les vives discussions au cours de la journée ont démontré l'intérêt que portent les responsables d'entreprises au sujet du droit de l'environnement. Une législation de plus en plus complexe nécessite un suivi plus rigoureux de l'évolution dans ce domaine. A l'avenir, des séminaires sur le droit de l'environnement devront contribuer à une meilleure information des entreprises sur leurs obligations et droits en matière d'environnement.



Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, entouré de Mme Rita Raum-Degrève, présidente de l'A.L.D.E.; M. Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce; M. Michel Folmer, Conseiller de Direction à la Chambre de Commerce, et M. Tom Theves, attaché à la Chambre de Commerce

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/05/98.

AM KANNERBUTTEK S.à r.l.

7, Grand-rue
L-6730 Grevenmacher
c9023/98
15/05/98 - 14/08/98
déménagement: 13, Grand-rue,
L-6730 Grevenmacher
articles de puériculture, lits et
voitures d'enfants, articles de
bonneterie-chemiserie, articles
de lingerie et de confection

ARÉNT Georgette

16A, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
c8080/97
18/11/97 - 17/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie,
de laines, articles de
lingerie

BAUSTERT Françoise

16, rue de Differdange
L-4437 Soleuvre
c8096/98
05/03/98 - 04/03/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'épicerie et acces-
soires, articles de boulangerie-
pâtisserie, produits de viande
de longue conservation

BETZ Victor

7, rue d'Arlon
L-8706 Useldange
c8068/97
03/11/97 - 02/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
appareils et articles électriques
et accessoires

BISDORFF Jeannine

46, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange
c9008/98
28/02/98 - 27/02/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de quincaillerie, ustens-

silés de ménage, articles de
papeterie, articles de maroqui-
nerie, cadeaux, jouets,

BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à r.l.

79, avenue G. D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9000/98
21/01/98 - 20/01/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode y assortis

BRANCHINI Lilia

4, rue Jean Pierre Bausch
L-3713 Rumelange
c8069/97
10/11/97 - 09/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection, articles
de mercerie-bonneterie
et articles de chemiserie

CANDEIAS TOMAS Elisabeth

6, Grand-Rue
L-9240 Diekirch
c8073/97
19/11/97 - 18/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles textiles, articles de cha-
pellerie, articles de
fausse-bijouterie, articles de
bimbeloterie

CHAUSSURES TOCKERT S.e.n.c.

20, route de Luxembourg
L-4760 Pétange
c8099/97
19/01/98 - 18/01/99
cessation complète de l'activité
commerciale
chaussures et accessoires y re-
latifs

DUHAUTPAS Gaby

8, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
c9040/98

16/05/98 - 15/08/98
transformation immobilière
articles textiles

EISCHEN Denise

7A, rue des Légionnaires
L-3780 Tétange
c8039/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie

ELECTRO BAUER WEYNANDT S.à r.l.

35, rue des Moulins
L-7784 Bissen
c8008/97
15/07/97 - 14/07/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles électriques

ELEMENTS BY MDC S.à r.l.

6, rue Jean Origer
L-2269 Luxembourg
c8024/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles textiles, articles en cuir
et fourrures

FELTEN Marie-Louise

Rue de la Gare
L-6117 Junglinster
c9034/98
15/05/98 - 14/05/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection, acces-
soires de mode assortis, articles
de mercerie-lingerie-chemiserie

FRERES Henri

11, place des Tilleuls
L-9575 Wiltz
c9005/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité
commerciale
jouets, cadeaux-souvenirs, cou-
teaux à cran d'arrêt,
pellicule

FROU FROU S.à r.l.

36, rue du Curé
L-1368 Luxembourg
c9036/98
02/05/98 - 01/08/98
déménagement: centre Nobilis,
L-1611 Luxembourg
articles textiles

FUX Marguerite

6, rue de Wilwerdange
L-9911 Troisvierges
c9004/98
13/02/98 - 12/02/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles pour peintres, articles
scolaires, articles de
fausse-bijouterie et cadeaux
souvenirs

GANJI Hamid

38, rue de Belvaux
L-4025 Esch/Alzette
c8031/97
31/07/97 - 30/07/98
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis

GANSEN-SCHMITT Brigitte

20, rue de la Gare
L-6440 Echternach
c9028/98
02/05/98 - 01/08/98
transformation immobilière
articles de confection

HAAS Alexandre

96, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9002/98
14/04/98 - 13/04/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de maroquinerie; chaus-
sures et pantoufles

HADAN S.à r.l.

140, route d'Arlon
L-8008 Strassen
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis, articles d'artisanat d'art et
articles de bimbeloterie

HADAN S.à r.l.

2, rue Beck
L-1222 Luxembourg
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'ameublement, articles
de décoration pour intérieurs
articles de ménage

HILGERS Marie Christine

77, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
c8029/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie,
articles textiles et
de confection

HOFFMANN ENGEL S.à r.l. ET CIE SECS

9, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
c8027/97
16/08/97 - 15/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
produits industriels, produits ali-
mentaires et
matériaux de construction

HOMTEX S.à r.l.

41, avenue de la Gare
 L-1611 Luxembourg
 c8037/97
 19/08/97 - 18/08/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de confection et de bonneterie sur une surface de vente de 90 m2 au centre commercial Mercur

JOTEX S.à r.l.

80, rue Emile Mark
 L-4620 Differdange
 c8093/97
 22/01/98 - 21/01/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie, articles textiles et articles de bimbelerie

KOHNNEN-WOLTER Monique

12, place de l'Hôtel de Ville
 L-4138 Esch-sur-Alzette
 c9014/98
 02/03/98 - 01/03/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de confection, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de fausse-bijouterie

KREITZ Chantal

32, avenue de la Liberté
 L-4601 Differdange
 c8049/97
 01/10/97 - 30/09/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles textiles et articles de lingerie

KUNTSCH Jean Marc

14, Grand-Rue
 L-6730 Grevenmacher
 c8053/97
 03/11/97 - 02/11/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles d'horlogerie-bijouterie et orfèvrerie

LEY Albert

2, rue Glesener
 L-1630 Luxembourg
 c9001/98
 01/02/98 - 31/01/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles photographiques et électroniques, jumelles, loupes, encadrements, cartes postales, littérature technique

LUX Françoise

16, rue de l'Eglise
 L-8826 Perlé
 c8030/97
 04/10/97 - 03/10/98
 cessation complète de l'activité commerciale

articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie, articles scolaires et art. de papeterie, journaux

MACK Gilberte

19-21, rue Jean Jaurès
 L-3490 Dudelange
 c8061/97
 03/11/97 - 02/11/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles textiles et articles de confection

MAISON CLEES S.à r.l.

50, rue de l'Alzette
 L-4210 Esch-sur-Alzette
 c9032/98
 15/04/98 - 14/04/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles électroniques et appareils audio-visuels

MARCHE AUX BONNES AFFAIRES S.à r.l.

10, route de l'Europe
 L-5531 Remich
 c8051/97
 01/10/97 - 30/09/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de quincaillerie et de camping, articles de fausse-bijouterie, articles de parfumerie et de toilette

MEHRABKHANI Soheila

147, rue de Hollerich
 L-1741 Luxembourg
 c8043/97
 03/10/97 - 30/09/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 tapis

NARDINI Pia Dora

45, Grand-Rue
 L-6630 Wasserbillig
 c8090/97
 03/01/98 - 02/01/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles d'horlogerie-bijouterie

NEY-SCHILTZ Catherine

74, route d'Eich
 L-1460 Luxembourg
 c9016/98
 03/03/98 - 02/03/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 confection, articles de mercerie, laines, articles de parfumerie et livres de poche

NOCES D'OR S.à r.l.

48, avenue de la Gare
 L-1610 Luxembourg
 c9043/98
 19/05/98 - 18/05/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de fausse-bijouterie et de chapellerie, chaussures,

articles textiles et articles d'habillement

NOUVELLE ANDIAM S.à r.l.

route de Colmar-Berg
 L-7525 Mersch
 c8076/97
 15/11/97 - 14/11/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles d'horlogerie-bijouterie

PISECKY Armand

9, place d'Armes
 L-1136 Luxembourg
 c8079/97
 15/11/97 - 14/11/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles d'un salon de coiffure, articles de parfumerie

RODENBOUR Wilma

43, rue du Canal
 L-4050 Esch-sur Alzette
 c9019/98
 31/03/98 - 30/03/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 commerce d'animaux domestiques, articles, accessoires et aliments pour animaux, articles et accessoires de pêche

RODRIGUE-BRAUN & CIE S.à r.l.

7, avenue de la Gare
 L-1611 Luxembourg
 c8018/97
 16/07/97 - 15/10/98
 transformation immobilière
 articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine, lampadaires, art. de lustrerie et cadeaux

SABRINE II S.à r.l.

Centre commercial La Belle Etoile
 L-8050 Bertrange
 c9038/98
 18/05/98 - 17/08/98
 transformation immobilière
 articles de confection et accessoires, articles de bonneterie, articles de lainage et de bijoux de fantaisie

SADLER Jean

45, avenue G.D. Charlotte
 L-3441 Dudelange
 c9025/98
 04/04/98 - 03/04/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de bijouterie-horlogerie, articles d'optique, articles de bimbelerie et d'orfèvrerie, cristaux, art. en porcelaine

SAN Ali

Centre commercial TOPAZE
 L-7525 Mersch
 c8022/97
 12/07/97 - 11/07/98
 cessation complète de l'activité

commerciale
 articles textiles et articles en cuir

SCHLEICH Marie

31, Grand-Rue
 L-9530 Wiltz
 c8042/97
 04/10/97 - 03/10/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de bijouterie, articles d'horlogerie et cadeaux

SCHOLTES Marie-Louise

59, rue de la Libération
 L-4210 Esch-sur-Alzette
 c8058/97
 18/10/97 - 17/10/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 jouets, articles de bricolage, couleurs pour peintres, livres relatifs au bricolage

SCHOMER Myriam

19, avenue Dr. Gaasch
 L-4818 Rodange
 c9017/98
 14/03/98 - 13/03/99
 cessation complète de l'activité commerciale,
 articles de la branche de fleuriste

SISTERMANN Rodolphe

1, rue de Bonnevoie
 L-1260 Luxembourg
 c9029/98
 09/04/98 - 08/04/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 métaux précieux, articles de bijouterie et d'horlogerie ainsi que de bibelots

SOMALIT S.A.

13, rue des Ardennes
 L-1133 Luxembourg
 c8092/97
 03/01/98 - 02/01/99
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles textiles, articles de literie, rideaux

STROCK Robert

10, place de la Paix
 L-4275 Esch-sur-Alzette
 c8062/97
 02/11/97 - 01/11/98
 cessation complète de l'activité commerciale
 articles de bijouterie et d'orfèvrerie, articles d'horlogerie

TAILLERIE LUXEMBOURGEOISE

3, avenue de la Liberté
 L-4601 Differdange
 c9031/98A
 06/05/98 - 05/08/98
 déménagement: rue continentale 1, L-4917 Luxembourg
 pierres précieuses, pierres synthétiques, articles de bijouterie et articles de bimbelerie

**THILL-FUSENIG
Marie-Claire**

63, rue Tattenberg
L-3569 Dudelange
c9037/98

29/04/98 - 28/04/99

cessation complète de l'activité commerciale
aliments pour chats, chiens et oiseaux

THIMMESCH Paul

12, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9006/98

01/03/98 - 28/02/99

cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie-orfèvrerie, briquets et autres accessoires pour fumeurs

**VELO-SPORT-
SHOP-KIRCH S.à r.l.**

15, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
c8028/97

26/07/97 - 25/07/98

cessation complète de l'activité commerciale
articles de sport

VERT LUISANT S.à r.l.

16, rue de Belvaux
L-4025 Esch-sur-Alzette
c8040/97

13/09/97 - 12/09/98

cessation complète de l'activité commerciale
ustensiles et matières premières pour artistes-peintres

WEYDERT S.à r.l.

97, Grand-Rue
L-1118 Luxembourg
c9039/98

30/05/98 - 29/08/98

déménagement: 86, Grand-Rue et 9, rue Aldringen, Luxembourg
articles textiles et de confection et accessoires de mode

YADIGAR S.à r.l.

13, rue de la Grève Nationale
L-4633 Differdange
c8084/97

26/11/97 - 25/11/98

cessation complète de l'activité commerciale
vêtements de confection et accessoires de mode

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 mai 1980 déterminant les conditions et modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis à l'étranger, tel que ce règlement a été modifié par la suite.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 décembre 1979 ayant traité à l'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 janvier 1980 ayant pour objet de fixer les conditions et modalités d'application du régime de franchise prévu en matière de taxe sur la valeur ajoutée. (2091RGI)

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 127, alinéa 6 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (2098RGI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 46, numéro 9 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (2099RGI)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Proposition de loi No. 4269 de Monsieur le Député Niki Bettendorf portant modification de la loi modifiée du 22 avril 1966 portant réglementation du congé annuel des salariés du secteur privé. (2092FMI)

Proposition de loi No 4329 de Monsieur le Député Marcel Glesener ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi par des mesures favorables à l'embauche des femmes rentrantes. (2094FMI)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 novembre 1993 relatif à des problèmes sanitaires en matière de production et de mise sur le marché de produits à base de viande et de certains autres produits d'origine animale. (2093FMC)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'étiquetage des matériaux utilisés dans les principaux éléments des articles chaussants proposés à la vente au consommateur. (2095FMC)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Projet de règlement grand-ducal concernant l'interdiction d'utilisation de pulpes d'agrumes d'origine brésilienne dans l'alimentation des animaux. (2096FMC)

Ministère des Transports

Projet de loi concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert. (2097TCA)

Location et Vente de Halls - Bureaux - Commerces

Halls et immeubles commerciaux

Howald: halls de 1.000 - 5.000 m2 pour stockage courte durée de 3-9 mois, gd. parking 125.- / m2

Hamm: 950 m2, 1 bur., exc. état, 27 Mio

Dudelange: 2.000 m2, exc. sit. commerc. 55 Mio

Esch/Alzette: hall 250 m2, terrain 13 ares 6.5 Mio

Esch/Alzette: halls de 400 - 1.200 m2, future construction, acte sur terr., TVA récup., livraison déb. 1999 ± 20.000.- / m2 terrain compris!

+ de 100 objets en portefeuille . . .

IMMOBILIERE PIRROTTE
Société anonyme

Tél: 40 35 22 & 021 17 17 60 Fax: 48 36 36

Les congés

Le droit au congé fait l'objet de différends qui se présentent de plus en plus souvent devant les tribunaux de travail.

La présente chronique est consacrée au rappel d'un certain nombre de règles de base existant en la matière. Une première partie traitera du congé légal de récréation, alors que dans une deuxième partie il sera tenté d'expliquer le mécanisme des congés extraordinaires à l'aide de quelques exemples concrets.

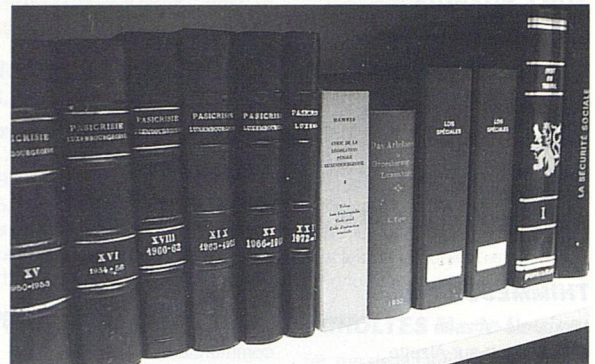
1) Le congé légal

Le congé légal de récréation est régi par la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé.

a) Le droit au congé

En principe, la durée du congé légal de récréation est de vingt-cinq jours ouvrables par année. Il se peut néanmoins que la convention collective de travail de l'entreprise ou du secteur concerné prévoit d'autres dispositions.

Le droit au congé naît après 3 mois de travail ininterrompu auprès du même employeur sauf si le contrat a pris fin ou a été résilié avant l'écoulement de cette période de carence.



Le congé peut être refusé au salarié aussi longtemps que ses absences injustifiées calculées sur la partie de l'année déjà écoulée dépassent dix pour cent du temps pendant lequel il aurait normalement dû travailler.

Le droit au congé dépend de la durée de la relation de travail. Cette règle présente surtout intérêt particulier si la relation de travail prend fin au cours d'une année civile. Dans pareil cas, le salarié a droit à un douzième de son congé annuel par mois de travail entier.

Les fractions de mois dépassant quinze jours de calendrier sont comptées comme mois de travail entier.

Il s'en suit que le droit au congé d'un mois n'est pas fractionnable, c'est-à-dire, si le salarié a travaillé, par exemple, au cours du mois de juin 10 jours, il n'a pas droit à 10/30 de son congé de ce mois, le congé est dû ou bien intégralement ou bien il n'est pas dû.

Pour faciliter la compréhension de l'application pratique de cette règle, il n'est pas inutile de partir d'un exemple pratique.

Admettons qu'un contrat est résilié par l'employeur avec un préavis de 2 mois prenant cours le 15 mai et expirant le 14 juillet.

Du fait que pour le mois de juillet, le salarié ne comptera que 14 jours de calendrier, il n'a pas droit ni à une fraction du congé, ni à un quelconque droit au congé pour ce mois.

Par contre pour un contrat à durée déterminée ayant couru du 1^{er} au 16 juin, un douzième du congé annuel est dû.

b) La prise du congé

Le congé est fixé en principe selon le désir du salarié à moins que les besoins du service et les désirs justifiés d'autres salariés s'y opposent (art. 10 al. 1).

De toute façon, à moins qu'il s'agit du droit au congé proportionnel de la première année de travail (art. 9 al. 2), le congé doit être accordé et pris au cours de l'année de calendrier.

Le report, jusqu'au 31 mars de l'année qui suit, du congé non encore pris à la fin de l'année de calendrier n'est qu'exceptionnellement possible.

En aucun cas le report du congé n'est possible si le congé n'a pas pu être pris au cours de l'année de calendrier pour cause de maladie.

Venez découvrir la nouvelle Alfa 156 chez votre dealer

ITALCAR S.A.

36, route de Longwy
Helfenterbruck/Bertrange
☎ 44 51 17

Cuore Sportivo

Ce principe a été établi par une jurisprudence constante. Ainsi, la Cour de Cassation, dans un arrêt du 9 juillet 1981, auquel se réfère la jurisprudence récente (C.S.J. 27.06.1996), a décidé «qu'il n'appartient pas aux juridictions de se substituer au législateur pour introduire des exceptions supplémentaires pour des situations qui n'ont pu échapper au législateur, telle que celle du salarié qui, pour cause de maladie, n'a pu prendre son congé annuel. En effet, bien qu'il ait considéré le congé comme un droit indéniabie instauré dans le but de reconstituer la capacité de travail du salarié, le législateur s'est abstenu de régler cette question. Le salarié qui, pour cause de maladie, n'a pas pu prendre son congé annuel en cours de l'année de calendrier n'est pas en droit d'exiger que le congé non pris soit reporté à l'année suivante.»

Si le salarié le demande, le congé doit être fixé au moins un mois à l'avance.

La loi du 22 avril 1966 sur les congés fixe également le principe selon lequel le congé doit être pris en une seule fois, à moins que les besoins du service ou les désirs justifiés du salarié n'exigent un fractionnement. Néanmoins, en pratique, cette règle recoit une application flexible tenant compte des souhaits du salarié.

2) Les congés extraordinaires

La loi du 22 avril 1966 sur le congé annuel payé des salariés du secteur privé ainsi que des lois spéciales prévoient une panoplie de congés extraordinaires qui sont accordés lors de la survenance d'événements particuliers.

Dans la présente chronique, on se penchera un peu plus en détail sur trois espèces de congé qui sont les usuels, à savoir le congé en cas de mariage, en cas de décès d'un proche parent et le congé pour la recherche d'un nouvel emploi.

a) Le congé extraordinaire en cas de mariage du salarié

Comme tous les congés extraordinaires, le congé en cas de mariage du salarié est un droit qui est strictement personnel à la personne concernée, c'est-à-dire au salarié qui se marie. Le congé extraordinaire qui est fixé par la loi du 22 avril 1966 à 6 jours pour la personne concernée, est le seul congé extraordinaire prévu par la loi. Aucun congé extraordinaire n'existe donc pour les ascendants ou les descendants du ou de la marié(e).

Quant à la prise du congé extraordinaire, l'article 16 al. 4 de la loi de 1966 fixe le principe qui vaut également pour le congé en cas de décès d'un proche parent. Les congés extraordinaires ne peuvent être pris qu'au moment où l'événement donnant droit au congé se produit; ils ne pourront pas être reportés sur le congé ordinaire. Toutefois, lorsqu'un jour de congé extraordinaire tombe un dimanche, un jour férié légal, un

jour ouvrable chômé ou un jour de repos compensatoire, il doit être reporté sur le premier jour ouvrable qui suit l'événement ou le terme du congé extraordinaire.

b) Le congé en cas de décès d'un proche parent

La loi de 1966 distingue, en cas de décès, entre 2 catégories de proches pour l'octroi d'un congé extraordinaire. Ainsi en cas de décès d'un parent ou allié au deuxième degré, le droit à un congé extraordinaire est fixé à un jour, alors qu'en cas de disparition du conjoint ou d'un parent ou allié du premier degré, il est de deux jours.

Sont parents ou alliés du premier degré: les père et mère, beau-père et belle-mère; les fils et fille, gendre et belle-fille.

Les parents ou alliés du deuxième degré sont les grands-pères et grands-mères; les petits-fils et petites-filles; les frères et soeurs, les beaux-frères et belles-soeurs.

Les alliés des premier et deuxième degrés ne peuvent prétendre au congé extraordinaire mentionné ci-dessus que pour autant que le lien d'alliance n'a pas été résilié du fait d'un divorce ou de la nullité du mariage qui a créé ce lien.

c) Le congé pour la recherche d'un nouvel emploi

Ce congé «extraordinaire» est prévu par l'article 25 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

L'octroi de ce congé est soumis à plusieurs conditions.

Tout d'abord, ce congé qui ne peut pas excéder 6 jours ouvrables pendant la période de préavis, n'est dû qu'en cas de licenciement avec préavis émanant de l'employeur. Ainsi, si la résiliation de la relation de travail émane du salarié ou en cas de résiliation d'un commun accord du contrat de travail, aucun congé pour la recherche d'un nouvel emploi n'est dû.

En outre, les heures de congé ne sont intégralement indemnisées qu'à la double condition que le travailleur licencié se soit inscrit comme demandeur d'emploi à l'administration de l'emploi et qu'il justifie la présentation à une offre d'emploi.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts mensuelles

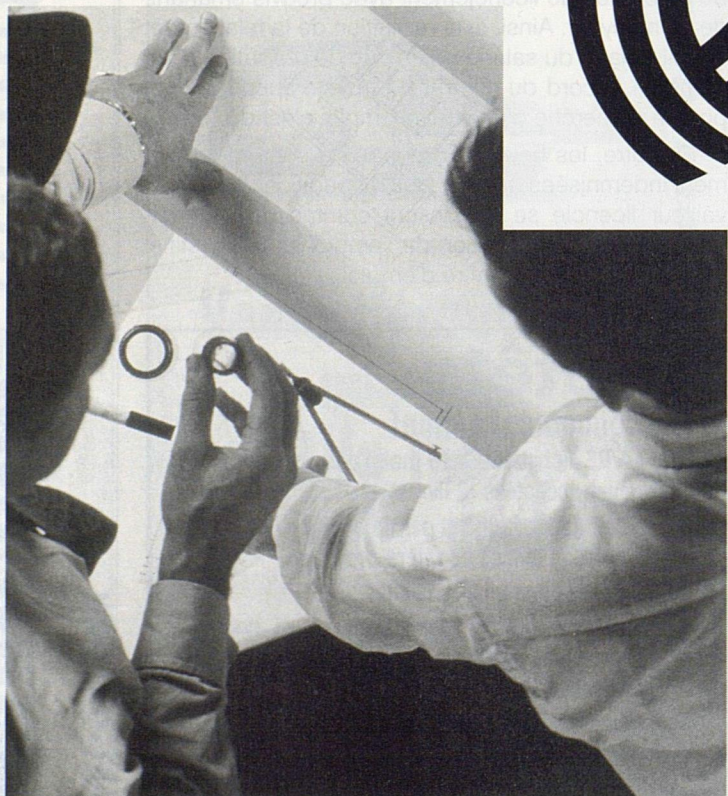
b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

Séance annuelle de la Banque européenne d'investissement

Augmentation du capital à 100 milliards d'écus

La capacité de la Banque européenne d'investissement de faire face aux défis que devra relever l'Europe au début du prochain millénaire, à savoir, notamment, l'Union économique et monétaire (UEM), l'introduction de l'euro et l'élargissement de l'Union européenne, se trouve renforcée par les décisions que les gouverneurs de la Banque ont prises à l'unanimité lors de leur séance annuelle tenue début juin à Luxembourg.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation du capital de la Banque, qui passera de son niveau actuel de 62 milliards d'écus à 100 milliards d'écus. Cette augmentation, qui prendra effet au 1^{er} janvier 1999, donnera à la Banque une marge de manœuvre suffisante au minimum pour les cinq prochaines années.

MONTAGS UND FREITAGS



MACHEN SIE MIT LUXAIR GUTE GESCHÄFTE IN PARIS!

Luxair bietet Ihnen auf der Linie Luxemburg-Paris bis zum 24. Oktober 1998 folgenden Extrapreis an:

RETURN EUROBUDGET FARE

9.460,- LUF*

MONTAGS UND FREITAGS AUF FOLGENDEN FLÜGEN:

HINFLUG 07.10 UHR: LG 8011 RÜCKFLUG 20.30 UHR: LG 8020
HINFLUG 10.45 UHR: LG 8013 RÜCKFLUG 20.30 UHR: LG 8020

*Preis für Hin- und Rückflug ohne Flughafenengebühren. Dieses Angebot unterliegt gewissen Bedingungen und gilt ausschließlich für Hin- und Rückflug am selben Tag.

 **LUXAIR**
Reisen in guter Gesellschaft

INFORMATIONEN UND BUCHUNGEN IN ALLEN GUTEN REISEBÜROS
ODER BEI LUXAIR: TEL.: 4798 - 4242. <http://www.luxair.lu>

40 1998
1958

1997



RAPPORT ANNUEL



BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
L'institution financière de l'Union européenne

Le capital souscrit de 100 milliards d'écus fait passer le plafond statutaire des prêts de la BEI (fixé à 250% du capital souscrit) à 250 milliards d'écus. À la fin de 1997, l'encours des prêts de la Banque s'élevait à 142 milliards d'écus. Le capital versé, fixé à 6% du capital souscrit, proviendra des réserves supplémentaires de la Banque. De ce fait, le montant du capital versé passera du chiffre actuel de 4,7 milliards d'écus à 6 milliards d'écus.

Le président de la BEI, Sir Brian Unwin, a déclaré: «Cette augmentation du capital confirme une fois encore le soutien sans faille et la pleine confiance que les Etats membres continuent à accorder à notre institution. En relevant le plafond de l'encours des prêts, l'augmentation du capital nous permettra de continuer à financer des investissements à long terme dans des domaines prioritaires qui sont indispensables à la poursuite de la convergence et de l'intégration de l'Union européenne. Cela est d'autant plus nécessaire que l'Union devra relever avec succès les énormes défis auxquels elle se heurte pour mettre en place l'Union économique et monétaire et préparer le nouvel élargissement.»

Après avoir analysé la solidité de la situation financière de la Banque sur le plan de son capital et de ses réserves et au vu de la capacité de la BEI d'atteindre ses objectifs futurs, les gouverneurs ont accepté, sur la base d'une recommandation des administrateurs de la BEI, le versement exceptionnel d'une somme de 1 milliard d'écus qui sera répartie entre les Etats membres. Ce montant proviendra des excédents d'exploitation non affectés de la BEI en 1996 et 1997.

Rapport annuel et bilan de la BEI

Le Conseil des gouverneurs a approuvé à l'unanimité le rapport annuel et le bilan de la Banque pour 1997, dont le total s'élevait à 157 milliards d'écus à la fin de l'exercice. La Banque a été félicitée pour le lancement de son Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA) destiné à favoriser l'emploi, pour le montant accru des financements qu'elle engage afin d'appuyer le passage à l'UEM et pour le volume de ses investissements en faveur des initiatives de pré-adhésion en Europe centrale. En 1997, le montant total de ses prêts a progressé de 13% pour atteindre 26,2 milliards d'écus, dont 23 milliards d'écus dans les Etats membres de l'Union.

Les gouverneurs ont notamment souligné les mesures positives prises par la Banque pour appuyer le développement de l'euro sur les marchés des capitaux. Depuis le début de 1997, date du lancement de la toute première émission obligataire libellée en euros, la BEI a placé plus de 15 milliards d'écus au travers de 23 émissions en euros, soit sous la forme d'obligations directement libellées en euros, soit sous forme d'obligations euro-confluentes – autrement dit d'obligations émises en monnaies nationales qui viendront grossir une masse libellée en euros à partir de 1999. Le Conseil des gouverneurs a autorisé la Banque à utiliser l'euro, la monnaie unique de l'UEM, comme unité de compte à partir du début de l'an prochain.

when work
is a pleasure,
life is a joy



Une gamme de
copieurs et fax
toujours
à la pointe
du progrès

TOSHIBA
copieurs et fax

**FELTEN-
STEIN**

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

e-mail: fs@felten-stein.lu
http://www.felten-stein.lu

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Programme d'action spécial en faveur de l'emploi

La Banque a été en outre chaleureusement félicitée pour la rapidité avec laquelle elle a réagi à la demande qui lui était faite dans la résolution du Conseil européen d'Amsterdam sur la croissance et l'emploi de renforcer ses prêts en faveur d'investissements créateurs d'emplois. Le PASA permet pour la première fois à la Banque d'intervenir dans les secteurs à forte utilisation de main-d'œuvre que sont la santé et l'éducation, renforce ses financements en faveur de la rénovation urbaine, de la protection de l'environnement et des infrastructures liées aux réseaux transeuropéens et lui permet également pour la première fois de fournir du capital-risque en faveur de petites et moyennes entreprises innovantes et à forte croissance.

Depuis l'acceptation de ce programme d'action en août 1997, la Banque, en étroite collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI), a approuvé des nouveaux prêts d'un montant de 2,3 milliards d'écus pour des investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation et l'octroi de quelque 350 millions d'écus pour des financements sur capitaux à risques au titre du guichet PME. Les gouverneurs ont autorisé l'utilisation, ces trois prochaines années, d'un montant combiné de 1 milliard d'écus provenant des excédents de la Banque pour couvrir les activités de la BEI qui visent à appuyer le développement du marché du capital-risque en Europe.

L'ampleur de l'engagement de la Banque en faveur de l'intégration des pays candidats d'Europe centrale et de Chypre a été soulignée. L'an dernier, la BEI a prêté un montant record de 1,5 milliard d'euros en Europe centrale et prévoit, avec l'introduction d'un nouveau mécanisme spécial pré-adhésion, de prêter quelque 5 milliards d'euros entre 1998 et janvier 2000 en faveur d'investissements qui aideront ces pays à atteindre les normes de l'Union européenne.

Stratégie de la BEI

Le Conseil des gouverneurs a également approuvé les principes directeurs d'un nouveau cadre d'action stratégique élaboré par les administrateurs de la Banque pour la durée de la nouvelle augmentation du capital. Selon ces principes, la Banque continuera à concentrer ses efforts sur les zones économiques périphériques de l'Union conformément à sa mission première qui est d'appuyer leur convergence et leur intégration économiques, s'agissant notamment des régions défavorisées et de l'intégration des pays qui souhaitent devenir membres de l'Union.

La Banque continuera également à appuyer les éléments clés de la politique de l'UE tels que le développement des RTE, la compétitivité internationale, les petites et moyennes entreprises, l'énergie et l'en-

vironnement, ainsi que les politiques communautaires de coopération et de développement à l'extérieur de l'Union. Parallèlement à la mise en œuvre de son programme d'Amsterdam qui contribuera à la croissance et à la création d'emplois, la Banque poursuivra sa politique novatrice dans le domaine de l'euro pour concourir à la réussite de l'UEM.

Tout en soulignant la nécessité d'accorder une grande importance aux priorités et aux domaines où la valeur ajoutée de la Banque, du fait de son expérience et de ses moyens financiers, peut être la plus grande, les principes directeurs confirment également la Banque dans sa politique d'étroite collaboration avec le secteur financier, qui met l'accent sur les principes de subsidiarité et de complémentarité, ainsi que sur la nécessité de développer plus avant ses relations de travail avec le Fonds européen d'investissement et d'étudier des domaines de coopération étroite avec la Commission européenne, et enfin de s'attacher particulièrement au développement du secteur privé et à l'appui aux PME. Pour ce qui concerne l'activité de la Banque à l'extérieur de l'Union, l'un des principes fondamentaux reste l'appui qu'elle doit apporter à l'élargissement de l'Union, en collaboration avec d'autres institutions financières internationales et organismes nationaux.

Bonne conjoncture dans l'industrie

Hausse de la production de 8,9% au premier trimestre de 1998

Le STATEC vient de publier les résultats du premier trimestre 1998 des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction.

Grâce à la bonne conjoncture internationale, la hausse de la production industrielle s'est poursuivie au premier trimestre de 1998 à un rythme identique à celui observé au cours des six derniers mois de 1997. Cette hausse se traduit par une utilisation des capacités de production très élevée et une durée de «marche assurée» rassurante. Le profil conjoncturel montre une hausse de la production (corrigée des variations saisonnières) de 0,2% par rapport au trimestre précédent. Il ressort des résultats de l'enquête que la production par jour ouvrable a augmenté de 8,9% par rapport à la même période de référence en 1997, soit le premier trimestre de 1997. La bonne conjoncture dans la sidérurgie a persisté, la croissance atteignant 12,2% par rapport au premier trimestre de 1997, tandis que l'augmentation de l'activité peut être chiffrée à 8,2% dans l'ensemble des



17, route d'Arlon Tél.: (352) 63 96 76 fondée en 1990
L-7471 SAEUL Fax: (352) 63 92 84 RC 64532
WWW.Dataplus.lu DataPlus@DATAPLUS.LU

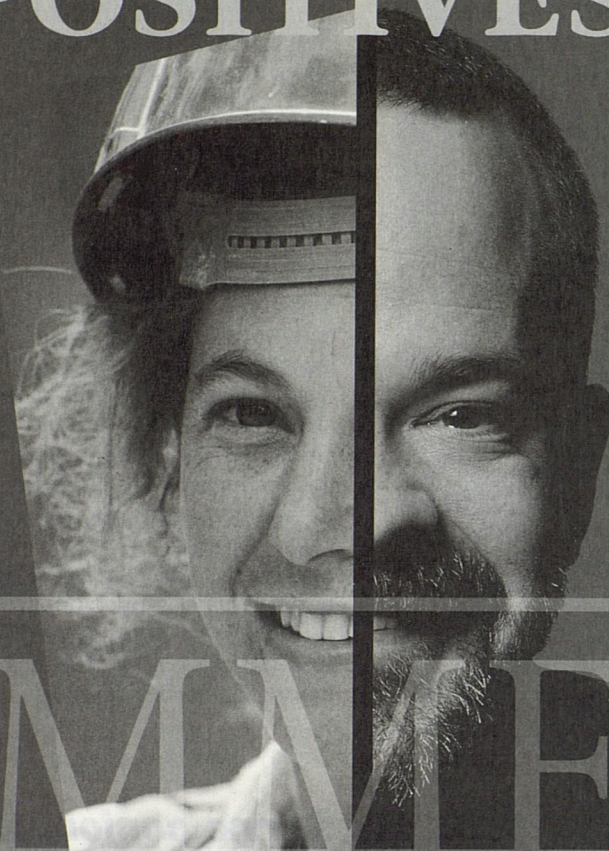
Nous avons les logiciels pour bien gérer votre société:

- **ComptaPlus** comptabilité puissante et ouverte
- **GestionPlus** facturation, achat et stock pour commerces, bâtiment, vêtements, dépositaires, ...
- **SalairePlus** salaires et paies luxembourgeoises
- **MédiPlus** gestion de cabinet médical
- **CantiPlus** réservation et paiement automatisés en cantine
- **HeuresPlus** gestion des heures prestées pour avocats et fiduciaires

Plus de 2.000 sociétés et particuliers sont gérés par nos logiciels au Luxembourg, en France, en Belgique et en Hollande.

Nous sommes ouverts sur EURO et an 2000.

ACTIONS POSITIVES



FEMMES & HOMMES

Dans le cadre de la campagne « Actions Positives dans les entreprises » lancée par le Ministère de la Promotion Féminine, vous pouvez désormais bénéficier de subventions. Celles-ci récompenseront les entreprises qui choisiront d'accorder une place plus importante aux femmes dans leur organisation. Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les modalités d'octroi des subventions ainsi que sur leur hauteur, n'hésitez pas à contacter le Ministère de la Promotion Féminine qui tient à votre disposition les deux ouvrages suivants :

la brochure « Femmes et hommes : potentiel humain de l'entreprise », ainsi que le « Guide de subventions pour actions positives » auquel est annexé le formulaire de demande.

Pour participer à cette opération, il vous suffit donc de développer des actions positives en faveur de l'insertion et de la réussite professionnelle des femmes.

Et d'introduire votre demande de subvention au plus tard pour le 15 juillet en 1998, ou pour le 1er janvier et le 1er juillet en 1999.

POUR DE PLUS
AMPLES INFORMATIONS
VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU:



MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE
L-2921 Luxembourg

PERSONNE DE CONTACT:

Karin WEYER
Tél.: 478 58 17 / Fax: 24 18 86
e-mail: Karin.Weyer@mpf.smt.p.etat.lu

autres industries. Notons encore que dans l'ensemble des branches de la métallurgie et du travail des métaux (NACE Rev.1 27+28), la hausse a été de 13,8%.

Dans seize des dix-neuf branches couvertes par l'enquête de l'activité, la production a été en hausse par rapport à la même période de l'année précédente. Le plus grand accroissement (+35,3%) a été mesuré dans la branche «Travail du bois», qui profite encore de l'extension des activités d'une entreprise produisant des panneaux en bois. Parmi les autres branches (hors la sidérurgie) qui, par leur taux de variation élevé et leur pondération relative, ont contribué le plus au bon résultat général, citons la chimie (+28,3%), l'industrie textile (+21,3%), la production des métaux non-ferreux (+17,7%), le travail des métaux (+15,0%) et la fabrication de machines et d'équipements (+12,5%). Dans cinq autres branches, le taux de variation de la production a été supérieur au taux de variation moyen, tandis que dans quatre branches, il a été inférieur à la moyenne tout en restant positif. Les trois branches suivantes ont vu une diminution de leur production: l'industrie du papier et carton (-12,9%), l'énergie (-12,6%, s'expliquant e.a. par des conditions climatiques clémentes) et la fabrication de verre et de céramiques (-7,3%).

Sous l'effet d'un gain de productivité estimé à 8,5%, d'une forte croissance de la production et d'une modération de l'inflation, le coût salarial par

unité produite (CSU) pour l'ensemble industriel a été inférieur de 5,1% au premier trimestre 1998 par rapport à la même période de 1997. Cet indicateur de compétitivité a même baissé de 17,2% dans la sidérurgie (où le nombre des salariés a baissé de 4,5%), tandis que le recul dans les autres industries a été de 2,4%.

La production dans le secteur de la construction (mesurée par le volume d'heures-ouvriers effectivement prestées par les entreprises résidentes du bâtiment et du génie civil) a augmenté de 7,8% au premier trimestre 1998/1997. Ce résultat s'explique autant par des conditions climatiques favorables à l'activité du secteur que par des raisons conjoncturelles. C'est le génie civil qui, avec +13,7%, a le plus profité des bonnes conditions atmosphériques pendant les deux premiers mois de 1998. Le résultat du bâtiment, tout en restant positif, a quand-même été moindre: le taux de croissance de l'activité productrice n'y a atteint que 2,3%.

La publication «Indicateurs rapides - Série B» est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu.

Evolution des transports de marchandises par route de 1991 à 1996

Depuis 1991, le transport de marchandises par route a constamment augmenté pour arriver à son point culminant en 1994. Pour cette année le tonnage transporté par route est passé à 39,8 millions, et a représenté 73,8 % du total des tonnes transportés.

Cet accroissement s'explique par la création au Luxembourg pendant la période 1991 à 1994 de filiales locales d'importantes sociétés de transport domiciliées à l'étranger, dont p.ex. en Hongrie et en Autriche. Ce phénomène explique d'ailleurs également le recul sensible du tonnage et des tonnes kilométriques pour les années de 1995 et de 1996 (-11,7% en 1995 par rapport à 1994 et - 10,1 % en 1996 par rapport à 1995) au moment où ces sociétés ont cessé leurs activités à Luxembourg en raison de l'adhésion de certains de ces pays à l'UE.

Notons que pour la même période, le tonnage transporté par la navigation fluviale a été de 4% du total du marché, tandis que le transport réalisé par les CFL était de 23 % du total des tonnes transportés en 1994.

Le tableau ainsi que le graphique montrent la ventilation des tonnages transportés par les différents modes de transport en trafic total. Il en résulte que le transport par route représente, et de loin, la plus importante part des tonnages transportés.

Base solide pour grandes décisions



OFFICE EQUIPMENT

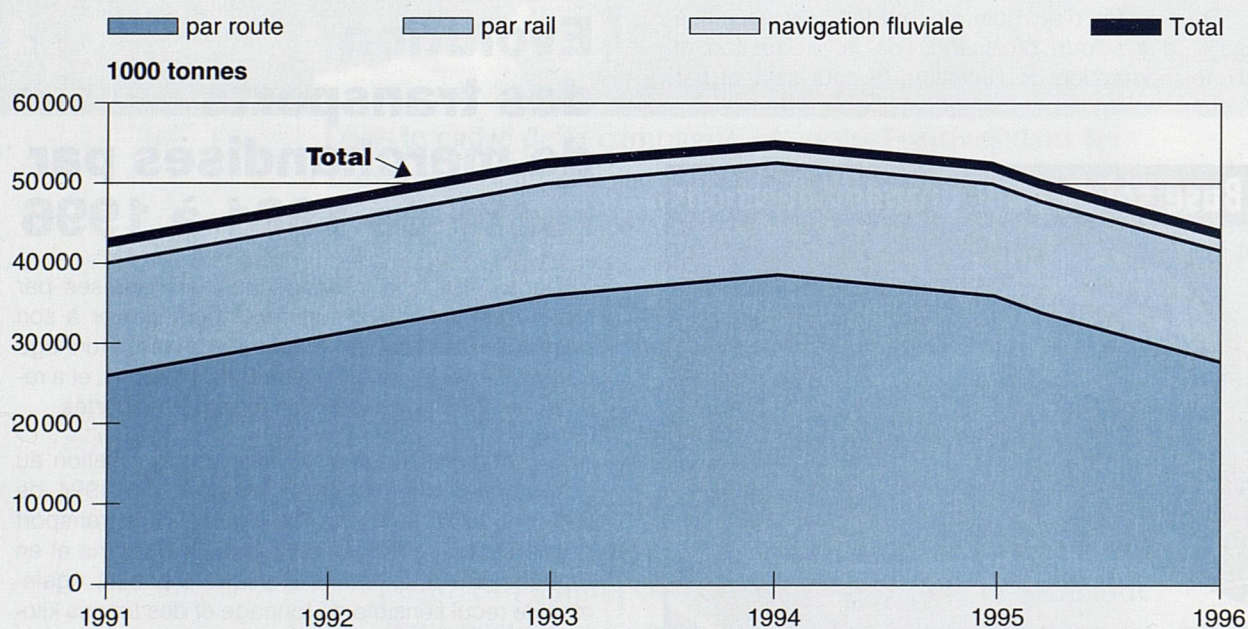
IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Mode de transports	Type de transport	1991	1992	1993	1994	1995	1996
par route	Trafic	19 598	24 032	26 849	29 848	26 361	23 449
	national, international	7 277	8 771	10 592	9 993	12 596	9 156
	Total	26 875	32 803	37 441	39 841	38 957	32 605
par rail ¹	Trafic	2 874	2 708	2 611	2 450	2 402	2 403
	national, international	9 928	9 132	9 616	9 983	8 112	7 304
	Total	12 802	11 840	12 227	12 433	10 514	9 707
Navigation fluviale	Trafic	-	-	-	-	-	-
	national, international	1 709	1 850	1 622	1 724	1 476	1 270
	Total	1 709	1 850	1 622	1 724	1 476	1 270
TOTAL	Trafic	22 472	26 740	29 460	32 298	28 763	25 852
	national, international	18 914	19 753	21 830	21 700	22 184	17 730
	Total	41 386	46 493	51 290	53 998	50 947	43 582

¹ Le transit n'est pas compris dans le chiffre des CFL pour le trafic international

Evolution des transports de marchandise par mode



En ce qui concerne 1995 et 1996, on constate une légère baisse: -2,2 % pour le transport par route, -15,4 % pour les CFL et - 14,6 % pour la navigation. Le transport par route a donc consolidé sa position dominante avec désormais 74,8 % du total des tonnes transportées en 1996. Relevons que depuis 1993 les chemins de fer ont perdu leur prédominance pour le trafic international.

La documentation complète est publiée au bulletin du Statec n°8-97 qui est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 150.-LUF.

Les principales entreprises luxembourgeoises au 1/1/1998

Comme tous les ans, le Statec vient de publier la liste des principales entreprises luxembourgeoises d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 1998.

Cette liste comprend l'ensemble des entreprises occupant au moins 90 personnes, soit 268 entre-

prises avec 86 000 salariés. Ces entreprises se décomposent en 121 entreprises industrielles avec 37 210 salariés et 147 entreprises de services avec 48 630 salariés.

Avec 5 560 salariés l'ARBED reste le premier employeur privé du pays. Au niveau du classement des 20 principales entreprises d'après l'effectif, il n'y a pas eu de grands changements si ce n'est la percée de l'Imprimerie St-Paul de la 22^e place en 1997 à la 19^e en 1998.

Les 20 premières entreprises occupaient au 1^{er} janvier 1998 un peu plus de 36 000 salariés, soit quelque 17% de l'emploi salarié total (209 400).

La liste des principales entreprises luxembourgeoises classées par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue sur simple demande auprès du Statec à titre gratuit sur papier et contre paiement de 350.- LUF sur disquette ou par E-mail en format EXCEL

La publication est disponible au Statec,
b.p 304, L-2013 Luxembourg,
tél.: 478-4268 / fax 46 42 89,
E-mail: statec.post@statec.etat.lu.,
<http://statec.lu>.

Les 20 principales entreprises d'après l'effectif au 1/1/1998

Nom		activité	effectif au 1.1.1998
1. Arbed S.A.	(1)	produits sidérurgiques	5 560 ^{1/}
2. Goodyear S.A.	(2)	pneumatiques	3 620
3. Chemins de Fer Luxembourgeois	(3)	transports	3 080
4. Groupe Cactus	(4)	alimentation, restaurants	2 710
5. Postes et Télécommunications Luxembourg	(5)	postes et télécommunications	2 640
6. Banque Générale du Luxembourg S.A.	(6)	banque	2 010
7. Banque Internationale à Luxembourg S.A.	(7)	banque	1 990
8. Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	(8)	banque	1 790
9. Groupe Luxair	(10)	transport aérien de personnes	1 500
10. Groupe Pedus	(11)	entreprise de nettoyage	1 380
11. Groupe Courthéoux-Match	(9)	alimentation	1 350
12. Du Pont de Nemours	(12)	matières plastiques	1 280
13. Groupe Guardian	(13)	verre plat	1 280
14. Cargolux Airlines International S.A.	(16)	transport aérien de fret	1 010 ^{2/}
15. Kredietbank S.A.	(15)	banque	940
16. Villeroy & Boch S.à r.l.	(14)	porcelaine de table	910
17. TDK Recording Media Europe S.A.	(17)	cassettes d'enregistrements audio et vidéo	800
18. Groupe Sommer	(19)	revêtements vinyliques et produits pour automobiles	760
19. Imprimerie Saint-Paul S.A. et sociétés affiliées (-)	(-)	imprimerie, édition et activités connexes	710
20. Elth S.A.	(18)	thermostats bimétalliques et thermistances	710

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1/1/1997

^{1/} Suite à la restructuration de l'entreprise Arbed, l'effectif mentionné ci-dessus comprend les entreprises suivantes: ProfilARBED, Laminoir de Dudelange, Trains à la minés marchands, Train à fil, ARES (anc. MMR-A), CCorporate Center, Mecanarbed, Tradearbed, Europrofil et les entreprises liées.

^{2/} Dont 750 à l'aéroport de Luxembourg, Source: Rapport d'activité, Ministère des Transports

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Formation professionnelle
- Documentation économique
- Informations sur le commerce extérieur
- Renseignements commerciaux
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises


Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

SAVE
on international
Phone & Fax Calls

to more than 100 countries.

Rates from Luxembourg to:

USA	\$ 0.36 / Minute
Japan	\$ 0.56
Brazil	\$ 0.88
South Africa	\$ 0.85
UK	\$ 0.32
Hong Kong	\$ 0.62
Philippines	\$ 0.90
Bermuda	\$ 0.69
B. Virgin Isl.	\$ 0.76
Cayman Isl.	\$ 0.82



Ask about
- **FREE Calls!**
- **Special Offer**

- No sign up fee.
- No minimum usage requirement
- No charge for incomplete calls
- Billing every 6 seconds
- Itemized call detail report
- Automatic dialer (optional, FREE)
- Choice of payment

For more information please contact

Tele Communication Services
tcs@faxinfo.com

Phone/Fax: +(352) 42 49 80 www.faxinfo.com

24 hour automatic fax delivery service

Call +(352) 42 92 95 from the handset
of your fax machine and ask for document number 827

Prix à la consommation

Après la baisse au 1^{er} avril, forte progression au 1^{er} mai: +0,33%

L'indice des prix à la consommation, établi par le Statec, marque au 1^{er} mai une progression sensible de **+0,33%**. Celle-ci n'annonce toutefois pas des tendances inflationnistes nouvelles, mais doit être vue en relation avec la stabilité des prix observée les mois précédents, l'indice au 1^{er} avril s'étant situé à un niveau dépassé déjà au mois d'octobre 1997.

L'indice atteint le niveau de **102,30 points** au 1^{er} mai 1998 (base 100 en 1996).

Le **taux d'inflation sur 12 mois** - qui s'était situé à un minimum de 1,08% en avril - passe à 1,30% en mai, retrouvant de la sorte le niveau du mois de mars (1,32%).

L'indice rattaché à la base 1/1/1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à **585,95 points**. La moyenne semestrielle atteint **585,02 points** au 1.5.1998.

a) Taux de variation des indices de groupe

	mai 98/ mai 97	mai 98/ avril 98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.24 %	+ 0.41 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 4.48 %	+ 0.22 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.13 %	+ 0.06 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 0.81 %	+ 0.73 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.11 %	+ 0.24 %
Santé	+ 0.56 %	+ 0.11 %
Transport	- 0.71 %	+ 0.60 %
Communications	+ 2.19 %	- 0.07 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.02 %	+ 0.04 %
Enseignement	+ 4.54 %	+ 0.10 %
Biens et services divers	+ 0.70 %	+ 0.25 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Essence (pondération 27.8 ‰)	+ 0.09 p.	Poissons frais (pondération 2.4 ‰)	- 0.01 p.
Combustibles liquides (pondération 12.8 ‰)	+ 0.09 p.	Bière (pondération 4.7 ‰)	- 0.01 p.
Loyer appartement (pondération 37.8 ‰)	+ 0.02 p.		

L'évolution de l'indice général au 1^{er} mai 1998 (+0,34 point) résulte pour près de deux tiers d'impacts à la hausse marqués des divisions «Logement, eau, électricité et combustibles» et «Transport» (+0,10 point chacune), dus au relèvement des prix des produits pétroliers. Ces mouvements ne font que neutraliser les incidences à la baisse provoquées le mois précédent par la chute de ceux-ci. S'y sont ajoutées des incidences à la hausse notamment des divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,07 point) et «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0,03 point).

Les biens ou services ayant eu la plus forte incidence sur l'indice au 1^{er} mai ont connu des progressions respectives de +7,9% (combustibles liquides), +3,3% (essence) et +0,6% (loyer appartement). Des hausses d'envergure ont encore été constatées pour des biens d'une importance moindre, comme les fruits de mer (+8,1%), les poissons séchés ou fumés (+5,3%) et la viande d'ovins (+5,2%). Des baisses d'une certaine importance ont été relevées seulement pour le lait demi-écrémé (-3,7%), les confitures, (-3,5%), le mobilier de jardin (-3,5%) et les poissons frais (-3,4%). En ce qui concerne les produits alimentaires, il y a en règle générale eu peu de nouvelles fixations de prix «normaux», les mouvements observés s'expliquant par des actions promotionnelles et, celles-ci ayant été parti-

THEISEN
S.A. LUXEMBOURG

17, rue Glesener – L-1631 Luxembourg
Téléphone 48 26 74 – Téléfax 48 99 96



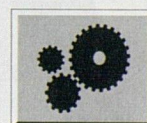
culièrement fréquentes en avril, des retours à des prix normaux.

La hausse de l'indice au 1^{er} mai est essentiellement due aux produits pétroliers, dont les prix ont augmenté de 3,5% par rapport au mois précédent (où ils avaient chuté de -4,1%). La hausse de prix de l'ensemble des autres biens et services s'est limitée à +0,15%. L'indice au 1^{er} juin sera publié le 6 juillet, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 5/98) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu.



Constructions de qualité, réalisées sur place avec nos partenaires ASTRON



**Building
Systems**

La référence en bâtiments industriels

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
E-Mail <astronmg@pt.lu>



Merkur 6-1998

LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
syrecos
LUXEMBOURG

La Formation
Professionnelle
Continue

pour améliorer son cadre
de travail, pour évoluer dans
l'entreprise, pour relever les défis
du futur.

syrecos
LUXEMBOURG

vous propose:

le catalogue télématique des formations
professionnelles continues au Luxembourg,
un serveur Internet luxembourgeois dédié,
un lieu d'échange avec les Professionnels de la
formation continue.

<http://www.syrecos.lu>



MIDAS-NET

Les relations des banques avec les entreprises à l'ère électronique

MIDAS-NET Node Luxembourg, ou encore Multimedia Information Demonstration And Support Network, un réseau de la Commission européenne ayant été créé dans le cadre du programme INFO2000, a comme objectif principal de mieux faire connaître aux entreprises luxembourgeoises les services et les applications émergents de l'information multimedia.

Ainsi, à travers des séminaires, des conférences et des forums, le réseau des partenaires MIDAS-NET cherche à éveiller l'intérêt pour les nouvelles technologies chez les entreprises et plus particulièrement les PME luxembourgeoises et européennes.

Les «noeuds» MIDAS-NET peuvent offrir un help desk humain, un help desk électronique et une interface www. Par ailleurs, des séminaires généraux de sensibilisation ainsi que des séminaires de présentation multimédia, d'Internet, de CD-ROM, de bases de données «on line» et leur utilisation, peuvent faire l'objet d'un événement MIDAS-NET.

C'est dans ce contexte, que la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, partenaire du réseau MIDAS-NET, a organisé un séminaire sur «les relations des banques avec les entreprises à l'ère électronique», le 28 mai 1998, lors duquel les participants ont pu découvrir le produit Multiline – créé par le groupe interbancaire EBIS – ses fonctionnalités, ses avantages et l'ouverture EURO, ainsi que deux sites Internet et un exemple concret de paiement électronique par Internet.

En effet, les participants ont pu se familiariser avec deux sites Internet, Messagerie du Livre et Vinsmoselle. Les responsables de ces entreprises ont ex-

pliqué les raisons pour la création d'un site tout en décrivant l'évolution du site, de la page statique (publicité), en passant par le développement (histoire, présentation des produits), pour finir par la présentation du site interactif actuel.

Ces entreprises ont également évoqué leurs expériences vécues concernant l'organisation du site, le développement permanent, la mise à jour, les apports d'un site, la sécurité et les coûts liés à la réalisation d'un site Internet, ainsi que les problèmes qui peuvent en résulter.

Par ailleurs, les intervenants ont insisté sur les tendances actuelles, en précisant que la réalisation d'un site Internet représente un défi pour l'entreprise concernée, dans la mesure où la conception du site peut jouer un rôle de catalyseur envers le changement.

En complément à cette intervention, la Banque Internationale à Luxembourg a présenté son produit «on line», permettant la réalisation de paiements électroniques, ou encore «l'electronic banking». Ainsi, les participants ont bénéficié d'une démonstration pratique de l'outil, qui leur a permis d'en comprendre les fonctionnalités et les avantages.

Le séminaire a constitué une séance d'information et d'échange, permettant aux participants d'intervenir à tout moment et d'obtenir des précisions à des sujets d'actualité. La conférence a été suivie d'une exposition, permettant aux intéressés de visiter différents stands et de voir en détail, par eux-mêmes, le fonctionnement d'un outil particulier.

Ce séminaire se situe dans le cadre d'une suite de séances d'information sur le commerce électronique. En effet, la Chambre de Commerce a prévu l'organisation de deux séances supplémentaires, traitant respectivement du porte-monnaie électronique et de la signature électronique.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce (téléphone: 42 39 39 - 335; e-mail: eic@cc.lu; fax: 43 83 26).

Ihr Partner für Seminare + Coaching:

- Menschenführung
- Strategische Kommunikation
- Konfliktmanagement
- Teamentwicklung
- Unternehmens-Entwicklung
- NLP-Ausbildung

Tel.: 429 555

CON-TRUST
Training - OE - Personalentwicklung

73, Fond St. Martin
L-2135 Luxembourg

Bureau·Moderne¶
soulage·ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici, ¶

ici. ¶



Une chaise un peu trop grande ou trop basse. ¶
Un téléphone hors de portée. Un écran ¶
d'ordinateur décentré par rapport au champ ¶
de vision ou dont le sommet dépasse l'horizontale ¶
du regard... À raison de 8 h par jour, 220 jours par an, ¶
certains gestes et postures exposent les systèmes ¶
osseux et musculaires à de fortes tensions. ¶
Contre la douleur, Bureau Moderne prescrit ¶
un mobilier ergonomique, adapté à l'activité ¶
et aux mensurations de chacun. Parce qu'un personnel ¶
en forme contribue à la santé de l'entreprise. ¶



BUREAU MODERNE

Le·travail, c'est·la·santé·dans·un·bureau·moderne. ¶

7a, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg - Hamm - Tél. 42 38 83 1 - Fax : 42 67 45 ¶

Baubranche

ASTRON auch mit Mehrgeschoßbauten erfolgreich

In Diekirch (Luxemburg) befindet sich der Firmensitz der international renommierten Commercial Intertech S.A. Dort werden Industriegebäude der Marke ASTRON entworfen, vertrieben und hergestellt. Commercial Intertech Corporation beschäftigt 3800 Angestellte in 27 Werken weltweit bei einem Umsatz von 527 Millionen US\$ (1997).

ASTRON bedeutet in erster Linie 35 Jahre Erfahrung in der Herstellung von schlüsselfertigen, maßgeschneiderten Industriegebäuden: Fabrik- und Lagerhallen, Supermärkte, Waren- und Autohäuser, Sporthallen und Flugzeughangars. Bis heute wurden weltweit 22 Millionen Quadratmeter ASTRON-Gebäude errichtet. Abmessungen und Architektur sind genau auf die Bedürfnisse der Kunden zugeschnitten. Ausbaumöglichkeiten sind jeweils mit eingeplant.

Die Diekircher Produktionsstätte ist ISO 9001 zertifiziert und hat eine Fläche von 28000 qm. Täglich werden hier 12 Gebäude fertiggestellt. Die Belegschaft besteht aus 500 Personen. Ferner ist ASTRON in allen europäischen Ländern vertreten, sei es durch lokale Büros, sei es durch ein Netz von 350 Unternehmen oder Vertriebsfirmen, die „ASTRON-Baupartner“ (4 in Luxemburg).

Die ASTRON-Baupartner, Vertragspartner des Luxemburger Unternehmens, sind das eigentliche Rückgrat des Vertriebskonzeptes: Sie sind vor Ort,

führen die Verkaufsgespräche mit den zukünftigen Bauherren und zeichnen verantwortlich für den späteren Aufbau der Gebäude.

Freitragende Elemente in ASTRON-Qualität ermöglichen Spannweiten bis zu 100 Metern ohne Zwischenstützen. Die vereinbarten Festpreise werden eingehalten, genau wie die Zeitpläne. Kundenwünsche in bezug auf Architektur werden konsequent umgesetzt und der vorhandene Raum optimal genutzt. Die Kosten für den Unterhalt der Gebäude sind minimal. Der lokale „Baupartner“, von ASTRON geschult, ist alleiniger Ansprechpartner der Kunden.

ARTEK, die Lösung für mehrstöckige Gebäude

Aufgrund ihrer langjährigen Erfahrung auf dem Sektor der Industriegebäude gelang ASTRON ein durchschlagender Erfolg in den Ländern Osteuropas, wo u.a. folgende Kunden neue Werke errichteten: IBM, Coca-Cola, Perrier, Saint-Gobain. Um näher an diesem neuen Markt zu sein., hat ASTRON Zweigstellen in Polen, Ungarn und der Tschechischen Republik eingerichtet. Und während im Osten das Geschäft mit den eingeschlossenen ASTRON-Gebäuden boomt, nimmt in Westeuropa die Nachfrage nach mehrstöckigen, sogenannten „Multi-Story“ (MS)-Bauten, rasch zu, dies nicht zuletzt aufgrund steigender Grundstückspreise.

Der neue MS-Markt verlangt vor allem, daß man alle gängigen Gebäudetypen herstellen kann, schnell und unter strikter Einhaltung von Terminen und Fixpreisen. Commercial Intertech S.A. hat demzufolge die Produktreihe ARTEK entwickelt, mit welcher Bauten bis zu 5 Stockwerken errichtet werden können. Diese sehr kostengünstigen Gebäude zeichnen sich aus durch bestmögliche Raum- und Flächennut-



Merkur 6 • 1998

zung, Wahl der geeignetsten Baustoffe, individuelle Architektur, schnellen Aufbau, Sicherheit...

Im Sinne einer bestmöglichen Nutzung der vorhandenen Volumina findet bei ARTEK MS-Konstruktionen ein eigens hierfür entwickelter Trägertyp Verwendung. Die Beton-Decken werden in diese sogenannten ARTEK-Stahlträger integriert und nicht, wie gewohnt, auf den Träger gelegt. So erreicht man eine Ersparnis von durchschnittlich 40 cm Höhe pro Stockwerk. Dadurch werden die Fassaden weniger hoch, was natürlich Kosten spart. Da die Träger fast vollständig in den Böden verschwinden, garantieren sie einen größtmöglichen Brandschutz. Abgehängte Decken brauchen keine angebracht zu werden, ein einfacher Anstrich reicht aus.

Die Fassadenelemente sind aus einer leichten, isolierenden Naturbimswandmischung hergestellt. Sie verleihen den Gebäuden Solidität und beste Dämmwerte. Doppellagige Dachelemente garantieren eine bestmögliche akustische und thermische Isolierung. Das Eintreten von Wasser und Feuchtigkeit ist ausgeschlossen. Die Gesamtkonstruktion ermöglicht die verschiedensten Fassadengestaltungen. Paßgenaue Ausschnitte sind ab Werk vorhanden, das Einsetzen von Türen und Fenstern vor Ort wird beschleunigt.

Eine langjährige Erfahrung im Bereich der Logistik ermöglicht es, daß alle Teile, die zum Bau eines Gebäudes benötigt werden, in Containern direkt an die Baustellen geliefert werden. Die Träger werden eingehangen und anschließend verschraubt, die Hohlkörperplatten werden auf den Unterflansch aufgelegt.

Das Gießen von Ortbeton in Verschalungen an der Baustelle und die anschließende Wartezeit bis zur Härtung entfallen. Die Zahl der benötigten Stützen ist gering, Feuchtigkeit wird vermieden. Der Aufbau erfolgt zügig und ist weitestgehend witterungsunabhängig.

Bei der Erstellung der Pläne spielt die Informatik eine wichtige Rolle. Erfahrungswerte und elektronische Daten ermöglichen es, die verwendeten Baustoffe optimal aufeinander abzustimmen. Alle Bauphasen werden genau überwacht. Der Kunde hat einen einzigen Ansprechpartner. Diese Vorgehensweise garantiert dem Bauherren eine schnellstmögliche Nutzung seiner Investition.

Neu im Verlag Guy Binsfeld

182x Wandern in Luxemburg

Nach dem Bestseller „171 Circuits auto-pédestres“ (seit 1990 wurden über 20.000 Exemplare verkauft) und dem „Guide des 40 randonnées cyclistes“ hat der Verlag Guy Binsfeld seine Serie von Wander- und Radwanderführern um ein drittes Werk ergänzt. Unter dem Thema „182x Luxemburg: Wanderwege und

Lehrpfade“ werden erstmals die reizvollsten lokalen Wanderpfade und thematischen Rundgänge in einem handlichen Ordner zusammengefaßt.

Um die originellsten und landschaftlich schönsten Pfade zu ermitteln, hatte der Verlag Guy Binsfeld zehnerfervente Freizeitwanderer mit einer detaillierten Recherche vor Ort beauftragt. Während eines Jahres erwanderten die Spezialisten mehr als 300 Wege, verteilt auf das ganze Großherzogtum. 182 wurden schließlich zurückbehalten und ihre Routen in die topographischen Karten der Katasterverwaltung und in die jeweiligen Stadtpläne eingezeichnet. Alle Wanderungen sind beschildert und mit Längen von 1,9 bis 17 km problemlos an einem Nachmittag zu bewältigen.

Ein Text in deutscher, französischer und englischer Sprache erklärt nicht nur den genauen Streckenverlauf, sondern weist ebenfalls auf empfehlenswerte Sehenswürdigkeiten und Aussichtspunkte hin.

Sämtliche Wege werden auf einzelnen Blättern präsentiert, die in einem handlichen Ordner aufbewahrt werden. Jede Routenbeschreibung kann aus dem Ordner herausgenommen und in einer beigelegten praktischen Plastiktasche separat mitgeführt werden. „182x Luxemburg - Wanderwege und Lehrpfade“ ist zum Preis von 995 Luf in allen Buchläden sowie im Zeitungshandel erhältlich.

182x Luxembourg

WANDERWEGE UND LEHRPFADE
 PROMENADES ET SENTIERS THÉMATIQUES
 WALKS AND THEME PATHS

RTL

Editions Guy Binsfeld

Grand-Duché de Luxembourg

Deutsche Bank AG London

Premier «Remote Membre» de la Bourse de Luxembourg

Avec effet au 10 juin 1998, la Bourse de Luxembourg a admis en qualité de membre la Deutsche Bank AG London, succursale de Deutsche Bank AG. La Bourse de Luxembourg se félicite d'accueillir ainsi son premier membre à distance, ou «remote member».

Cet agrément intervient alors que la Deutsche Bank AG a relocalisé certaines activités sur la place de Londres, et que la Deutsche Bank AG London a fait part de son intention de devenir active sur le marché secondaire luxembourgeois en se connectant au Système Automatisé de Marché SAM de la Bourse de Luxembourg.

La possibilité pour une entreprise d'investissement de pouvoir rejoindre à distance un marché réglementé comme celui de la Bourse de Luxembourg est expressément prévue par la Directive sur les Services d'Investissement (DSI), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Tirant ainsi parti des opportunités offertes par le cadre légal et réglementaire européen, et plus particulièrement le passeport européen issu des diverses directives bancaires, la Deutsche Bank AG London a sollicité son adhésion auprès de la Bourse de Luxembourg.

En accueillant son premier «remote member», établi sur la place financière londonienne, la Bourse de Luxembourg manifeste sa volonté de renforcer son ouverture internationale, dans un environnement marqué par l'introduction prochaine de la monnaie unique et la globalisation croissante des marchés des capitaux.

Cegedel

Diversification et augmentation du capital

A partir de 1999 les plus gros consommateurs d'électricité auront la possibilité de choisir leurs fournisseurs, en vertu de la libéralisation du marché de l'électricité dans l'Union européenne. Les premiers concernés seront les plus gros clients industriels, dépassant les 100GWh de consommation. Au Luxembourg, Cegedel est tout naturellement directement visé par cette évolution. En 1997, les fournitures de Cegedel ont représenté 64% de la demande totale d'énergie électrique du pays, le complément corres-

pondant à l'alimentation interne des industries sidérurgiques disposant de leur propre réseau d'alimentation SOTEL.

Les ventes d'énergie électrique, qui se sont élevées à 3.337 GWh, sont pratiquement équivalentes à ce qu'elles étaient en 1994. Devant le tassement attendu de la progression de la demande d'électricité, Cegedel entend poursuivre dans la voie de la diversification de ses activités. Cegedel-Participations, la branche regroupant les activités annexes de la société, continue ainsi son expansion. Après l'activation de Cegyco, l'entreprise de cogénération constituée conjointement avec Goodyear S.A., la société a aussi augmenté sa participation dans Luxenergie S.A. (fourniture de chaleur) à 60%, ainsi que dans Surré S.A. (installations de cogénération) à 11%. Elle recevra également, très bientôt, une nouvelle participation: celle acquise par Cegedel, à hauteur de 19%, dans SOTEG S.A., société de transport de gaz naturel.

L'avenir proche va être caractérisé par une augmentation de capital doublée d'une conversion de sa monnaie d'expression en euro, à compter du 1^{er} janvier prochain. A cette même date, les actions Cegedel cotées en Bourse seront «splitées» dans une proportion de 10 pour 1, afin de les rendre à nouveau plus abordables aux petits épargnants. Le capital social a été porté de Luf 1,98 milliard à 3,46 milliards, avec notamment Luf 1,32 milliard provenant des réserves libres. Cette opération est réalisée sans création d'actions nouvelles, mais avec une augmentation du pair comptable des titres, passant de Luf 3.000 à Luf 5.000. La seconde phase de recapitalisation prévoit l'émission de 9.120 actions nouvelles en faveur de l'Etat. Le capital autorisé a été fixé à Luf 5 milliards.

Luxair

Nouvelles orientations stratégiques

Jean-Donat Calmes, administrateur-directeur général et président du comité de direction de Luxair, a présenté récemment les nouvelles orientations stratégiques prises par la compagnie aérienne. Ces orientations doivent «permettre à Luxair de croître rapidement afin de ne pas se laisser distancer par la concurrence». Avec 46% de taux de remplissage contre une moyenne européenne de 63%, la compagnie nationale affiche un certain retard qu'elle entend bien rattraper par le biais du développement de l'aéroport de Luxembourg en tant que noeud régional au coeur du trafic européen.

En outre Luxair veut continuer et renforcer sa stratégie d'alliances sous la forme de partenariats avec des compagnies étrangères, comme cela est déjà le cas avec Lufthansa ou Air France. Afin d'optimiser



son parc aérien, Luxair élargira sa flotte au mois d'août avec l'arrivée de deux nouveaux «Euro Jet 145» (la compagnie en a commandé sept au total) qui remplaceront les actuels turbo propulseurs et qui constitueront la flotte «petit porteur» (moins de 50 places). Un autre objectif annoncé est le développement des activités «tour operator».

Le nouveau programme Luxair

Au programme des nouveautés, les clients découvrent le nouveau dépliant «Villas à Majorque» qui invite à découvrir les superbes fermettes typiquement majorquines du programme Luxair Tours Été '98. Ces villas destinées à un séjour reposant en famille ou entre amis peuvent accueillir entre 2 et 8 personnes. Entourées de pelouse, d'une terrasse avec barbecue et équipées d'une piscine, elles permettent de savourer des vacances à la campagne. Tout en vivant à son propre rythme, le client bénéficie quotidiennement d'une femme de ménage qui s'occupe du nettoyage de la maison et d'un jardinier qui entretient la piscine et les espaces verts. Une personne de contact Luxair Tours donne sur place des conseils et des tuyaux concernant les plus belles excursions ou les meilleures tables.

Les villas de vacances à Majorque répondent à une demande croissante de vacances à l'écart des centres touristiques habituels. Alors que les mois de juillet et août sont très sollicités, il reste actuellement de nombreuses possibilités pour l'avant- et l'après-saison.

Parution de la brochure «Metropolis Été '98»

La nouvelle brochure «Metropolis Été '98» contient une fois de plus des destinations aux plus belles métropoles telles qu'Athènes, Barcelone, Berlin, Cannes, Copenhague, Hamburg, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, Munich, Nice, Paris, Rome et Vienne. Du 22 mai au 30 septembre 1998, la ville de Lisbonne accueillera la dernière Exposition Universelle du XX^e siècle, placée sous le thème des Océans. A cette occasion, Metropolis prévoit plusieurs voyages «City spécial» qui permettent de découvrir la ville sur le Tage tout en visitant l'Expo'98 avec ses pavillons thématiques et ses zones internationales.

Le programme «City spécial», une série de week-ends organisés permet de mieux connaître les charmes des villes d'Athènes (18-21 septembre), de Copenhague (26-29 juin), de Munich (18-20 juillet) et de Vienne (07-10 août).

En plus du vol aller-retour et des prestations hôtelières, le forfait Metropolis comprend un assortiment complet d'assurances (bagages, frais d'annulation, protection juridique, Europ Assistance et garantie financière suivant la directive de l'U.E.). Le parking à l'aéroport de Luxembourg ainsi qu'un guide BERT-LITZ par dossier sont gratuits.

Service technique certifié ISO 9002

Monsieur Yves VAN GEEL, Directeur Général du Bureau Veritas Quality International Belgique, a officiellement remis le certificat ISO 9002 au Service Technique de Luxair, représenté par Monsieur Jean-Donat CALMES, Administrateur-Directeur Général de Luxair et Président du Comité de Direction.

Il s'agit d'une mise en conformité de ce service avec un niveau de qualité mondialement reconnu, notamment celui émis par l'organisme international ISO. En l'occurrence, les normes ISO 9000, plus précisément la norme ISO 9002 pour le genre d'activité de la branche technique de LUXAIR, en particulier l'entretien de ses avions, imposent une ligne de conduite stricte en matière d'Assurance Qualité. Ceci implique que les tâches à accomplir, entre autres une maintenance en conformité avec le règlement aéronautique ou d'autres standards propres à LUXAIR, soient effectivement réalisées avec un très haut degré de fiabilité.

On conçoit facilement l'intérêt d'une compagnie aérienne en quête d'un haut niveau de sécurité et de ponctualité de superposer une norme ISO 9002 aux normes JAR-Joint Aviation Regulation, la nouvelle réglementation européenne applicable à l'industrie du transport aérien.

LUXAIR, comme une des toutes premières compagnies aériennes à avoir réalisé cette démarche qualité est assurée que bien d'autres compagnies s'engageront dans cette même voie au plus grand profit de leurs passagers.

Le niveau ISO 9002 fut atteint au prix d'une très haute discipline au travail basée, entre autres, sur

C A M I D

SERVICE PROVIDER GSM / INTERNET

Tél: 48 39 39-1 / <http://www.cmd.lu>



C

ABC

une organisation bien structurée appliquant des procédures tenues à jour et suivie par des audits. C'est après une période de mise à l'épreuve suffisamment longue, deux ans approximativement, qu'un organisme certificateur, BVQI (Bureau Veritas Quality International) a pu s'assurer de la conformité de cette branche d'activité avec cette norme pour décerner le certificat ISO 9002 au Service Technique de LUXAIR.

Publicité et communication

Mikado lance Tendances

Une nouvelle galerie vient d'ouvrir ses portes au Luxembourg. L'agence de publicité Mikado a transformé son rez-de-chaussée en un espace où l'on pourra désormais contempler les oeuvres de talents multiples: Tendances Mikado. De la peinture à la sculpture, du classique au plus moderne, Tendances Mikado offrira aux artistes la possibilité d'exposer ce qui leur tient le plus à coeur. Plus qu'une galerie, Tendances Mikado sera un lieu où primeront les échanges d'idées et d'impressions, la convivialité, les rencontres et la créativité.

C'est dans cet esprit que le public peut venir découvrir les oeuvres de Rafael Springer, artiste-peintre,



sculpteur et écrivain allemand dont les peintures, sculptures et soudures aux motifs répétitifs, abstraits et amusants racontent chacune une petite histoire où les personnages grotesquement schématiques caricaturent nos gestes et attitudes.

Cette exposition se poursuit jusqu'au début juillet et suscitera sûrement l'envie du public de découvrir les tendances à venir... Tendances Mikado est ouvert du lundi au vendredi de 15h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 17h00. Pour tout renseignement supplémentaire, appelez le 45 75 45-1.

Villeroy & Boch

4 journées de fête pour le 250^e anniversaire

Pour fêter son 250^e anniversaire Villeroy & Boch a organisé le mois dernier quatre journées consécutives de jubilé, placées sous le thème „Villeroy & Boch en ville“. L'événement a eu lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cercle Municipal. L'histoire des 250 ans de Villeroy & Boch y a été présentée en 5 époques de 50 ans. Chaque étape historique était présentée dans l'esprit de l'époque et avec le style de vie y correspondant. Les moments forts de l'exposition ont été le „Monde de sens“ et le „Monde obscur“ exposés au Cercle. Les expositions ont été rehaussées par de nombreux spectacles artistiques.



Wendelin von Boch, le directeur-gérant de Villeroy & Boch, a retracé l'histoire de la société

Fondée en 1748 par François Boch à Audun-la-Tiche, les produits de la jeune manufacture de céramique trouvèrent rapidement des acquéreurs au-delà des frontières du Duché de Lorraine, surtout dans le Duché de Luxembourg voisin, appartenant à l'époque aux Pays-Bas autrichiens. Après le rattachement de la Lorraine à la France en 1766, les trois fils du fondateur se décidèrent pour une installation au Luxembourg afin de ne pas perdre ce marché important. Ainsi Pierre-Joseph, Jean-François et Dominique Boch posèrent la première pierre d'une société luxembourgeoise, qui allait devenir après son association avec Nicolas Villeroy, propriétaire et fondateur de la faïencerie Wallerfangen, un important acteur industriel.

L'actuelle faïencerie située à Septfontaines est dotée des équipements les plus modernes et regroupe deux unités de production: La production de vaisselle pour les ménages, perpétuée depuis 1767 et la production de vaisselle pour les hôtels et restaurants introduite en 1989.

L'année passée, 13,7 millions de pièces de vaisselle ont été produites à Septfontaines, ce qui équivaut à un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de LUF. La manufacture de Septfontaines compte actuellement un effectif de 750 ouvriers et de 150 employés. Les directions „Retail Export“ et „Hôtel“ sont également an-

crées à Luxembourg, avec 17 filiales à l'étranger qui comptent en tout 790 employés et effectuent le suivi de plus de 4.000 commerces, parmi lesquelles 211 appartiennent à la société.

Avec le concept „The House of Villeroy & Boch“, la société s'est également orientée vers le domaine du design d'intérieur. Dans ce contexte, Villeroy & Boch est en train de mettre sur pied un réseau de magasins franchisés et prévoit un programme d'investissement pour l'extension des capacités de monocuisson ainsi que l'automatisation des procédés de fabrication et de logistique.

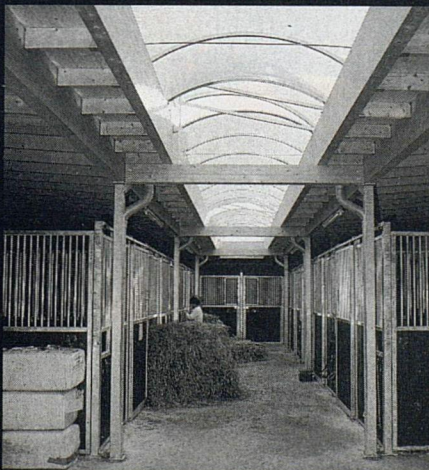
Editions Promoculture

Die Steuererklärung leicht gemacht

Vor wenigen Tagen ist im Verlag Promoculture das neue Buch von Jeannot Krecké und Mars di Bartolomeo erschienen: „Die Steuererklärung leicht gemacht“. Das Buch soll all jenen helfen, für die das Ausfüllen der alljährlichen Einkommenssteuerklärung

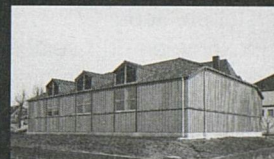
Mit dem Holzhammer...

gehen wir täglich um. Unsere Argumente erklären wir Ihnen aber in aller Ruhe.

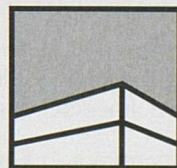


Ökologisch nachhaltige Konzepte und architektonisch interessante Lösungen für schlüsselfertige Industriebauten. Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

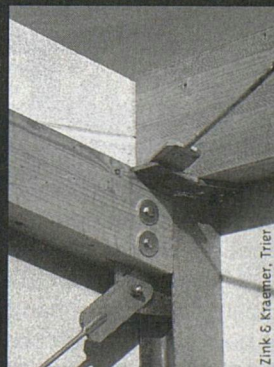
Weil wir davon überzeugt sind.



steffen



HALLEN- UND
GEWERBEBAU



Zink & Kraemer, Trier

Steffen Hallen- und Gewerbebau

Potaschberg · rue Flaxweiler · L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98





Die Steuererklärung eine leidige Pflichtübung darstellt. Die Steuergesetzgebung ist umfangreich und manchmal schwer zu verstehen. Jeder Steuerpflichtige muß gemäß seinem Einkommen und seinem Familienstand Steuern zahlen. Allerdings sollte niemand mehr Steuern zahlen als vom Gesetz verlangt.

Jeannot Krecké und Mars di Bartolomeo haben einen leicht verständlichen Wegweiser für den Steuerzahler erarbeitet. Sie wollen mit ihrem neuen Buch den Lesern helfen, die Steuergesetze kennen und verstehen zu lernen. Anhand von zahlreichen Beispielen soll das Ausfüllen der Erklärung erleichtert sowie auf die vielen Möglichkeiten der legalen Steuerersparnis aufmerksam gemacht werden.

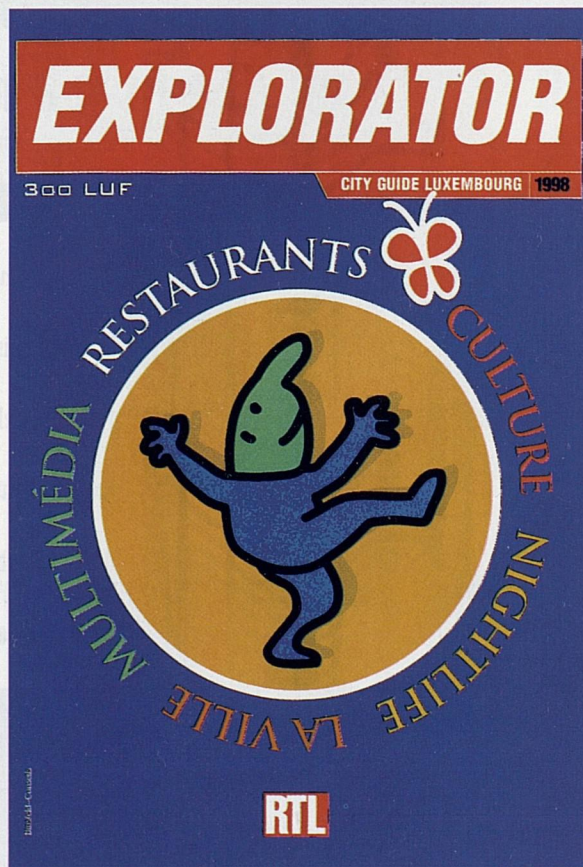
Das Buch folgt in seinem Aufbau dem Formular der Steuererklärung und erläutert außerdem alle Freibeträge und Steuerermäßigungen sowie deren Anwendung. Auch spezifische Beispiele, wie die Besteuerung von Präsenzgeldern, der Tätigkeit eines Sportlers, eines Musikdirigenten, usw..., werden ausgiebig behandelt.

Das Buch bezieht sich auf das Steuerjahr 1997 und berücksichtigt alle geltenden Bestimmungen. Um der Ausgabe noch mehr Aktualität zu verleihen, haben die beiden Autoren bereits die meisten Änderungen angegeben, welche erst ab dem Steuerjahr '98 ihre Gültigkeit haben werden. „Die Steuererklärung leicht gemacht“ ist im Buchhandel erhältlich oder kann direkt beim Verlag durch Überweisung von 930.- LUF auf das Postscheckkonto CCP 87236-33 der Editions Promoculture bezogen werden.

Explorator '98

Nouvelle édition du guide branché du Luxembourg

Cette année le guide Explorator a opté pour un format plus maniable. Sa nouvelle mise en page est l'oeuvre de Guido Kröger, tandis que les quatre couvertures différentes dans lesquelles se présente la nouvelle édition du guide ont été conçues par les agences de publicité Binsfeld Conseils, Bizart, Made by Sam's et Mikado. Comme d'habitude le guide est précédé d'une partie magazine consacrée aux restaurants, les endroits pour sortir et la culture et offre aux lecteurs une dizaine d'articles thématiques relatifs à l'atmosphère et l'ambiance de certaines boîtes branchées. L'article de Claude Neu relatant plusieurs anecdotes vécues lors de ses nombreuses sorties gastronomiques vaut certainement le détour et justifie quasiment à lui seul l'achat du nouveau Explorator. La partie guide comporte 5 chapitres, richement illustrés. Les pages multimédia à la fin du guide dressent une douzaine de portraits de personnalités issues du petit monde multimédia du Grand-Duché. Le guide Explorator est disponible chez les marchands de journaux pour 300 LUF.



Une des quatre couvertures disponibles, signée Binsfeld Conseils

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir-faire

Depuis sa création, la Banque Générale du Luxembourg accompagne les entreprises luxembourgeoises dans leur développement. Au fil des ans, elle a acquis une expérience et un savoir-faire pointus lui permettant de répondre de façon optimale à leurs besoins.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier et un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu